

PARTIE 2 : APPROCHE THÉMATIQUE ET ENJEUX DU TERRITOIRE



MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS
BÂTIMENT ET HABITAT
AGRICULTURE ET CONSOMMATION
ÉCONOMIE LOCALE



Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Mobilité et déplacements



Limiter les émissions de CO₂ • Réduire la pollution atmosphérique • Limiter le nombre de véhicules •
Transport de marchandises

Les transports sur le territoire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Le deuxième plus gros poste de consommation d'énergie

Avec 52 GWh consommés en 2015, la consommation d'énergie des transports sur le territoire est le deuxième poste de consommation d'énergie du territoire. Ramenée au nombre d'habitant, **la consommation d'énergie des transports sur le territoire est de 2,2 MWh / habitant contre une moyenne de 3,6 MWh / habitant en Île de France.**

Ce poste comprend les transports de personnes et de marchandises, et se découpe entre les transports routiers et non routiers (train, bateau).

La consommation d'énergie moyenne de ce secteur peut s'expliquer par plusieurs facteurs:

- Au niveau routier, aucun axe majeur (nationales, autoroutes) ne sont présents sur le territoire bien que l'A5 passe en périphérie : la CCBM est desservie uniquement par un grand nombre de départementales.
- Il n'existe plus aucune gare sur le territoire du Bassée-Montois et de manière générale peu d'infrastructures de transports en commun hormis une dizaine de ligne de bus.
- Le territoire présente une emprise géographique importante sans liaison interne structurante. Les seules villes structurantes sont Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine mais ce sont les villes alentours qui polarisent l'essentiel de l'emploi et des équipements du quotidien : Provins, Montereau-Fault-Yonne ou encore Melun, villes où se trouvent les gares TER les plus proches.
- Son faible taux d'emploi oblige ses habitants à parcourir des distances souvent importantes pour aller travailler.
- **92% des ménages sont équipés d'une voiture, dont 50% qui en ont deux**, contre respectivement 85,6% et 38,6% en moyenne sur le département (la Seine et Marne étant le département francilien le plus dépendant de la voiture). Le territoire est donc particulièrement dépendant de la voiture.

Données énergie : ENERGIF, données 2018 ; Caractéristiques des déplacements INSEE ;

Réduction des carburants pétroliers

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Des carburants essentiellement issus de produits pétroliers

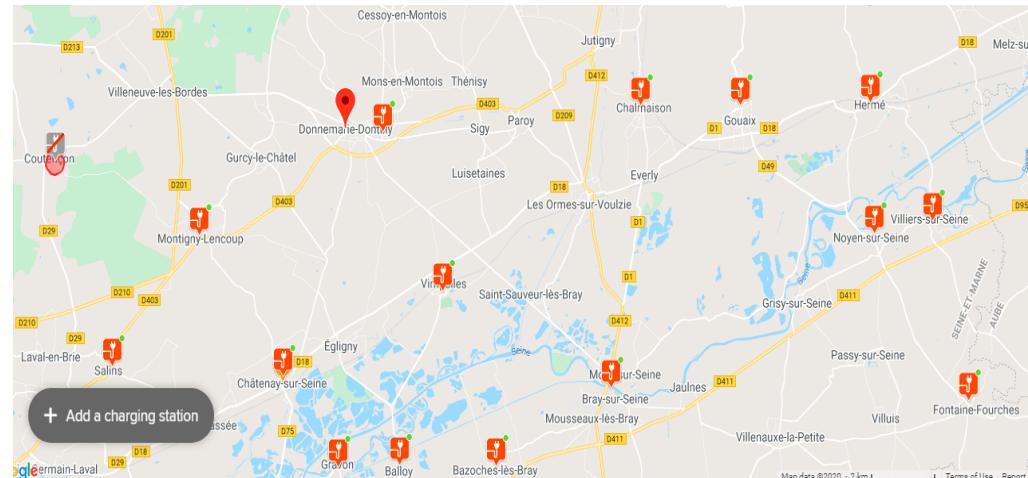
Le transport routier représente **14%** de l'énergie consommée par le territoire et **17% des émissions de gaz à effet de serre**, ce qui en fait le troisième secteur émetteur du territoire. Les transports ferroviaires et fluviaux représentent **moins de 1% des émissions du secteur transport**.

Le secteur des transports repose entièrement sur les énergies fossiles.

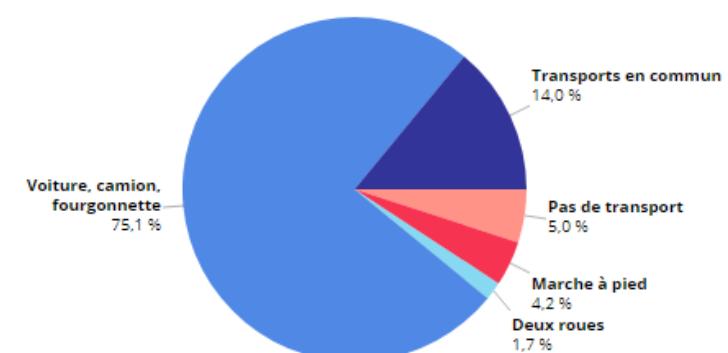
Il n'existe pas de borne de véhicules à gaz sur le territoire, en revanche pour les véhicules électriques, il existe **une quinzaine bornes de recharge recensées**. Ce type de véhicule permet d'éviter des émissions locales de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques. On estime que sur l'ensemble du cycle de vie, un véhicule électrique émet 2 fois moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule thermique. La majorité de leur impact écologique se situe dans la phase de production de la voiture et de la batterie. Leur utilisation émet peu de gaz à effet de serre grâce au mix électrique français qui est très peu carboné. Toutefois, le véhicule électrique ne résout pas totalement les problèmes d'émissions de particules fines, qui sont dues pour moitié aux pneus et plaquettes de frein. Également, les enjeux de congestion routière restent inchangés, que les véhicules soient électriques ou non.

L'installation de bornes bioGNV peut être un axe important de développement en raison de la dominance du secteur agricole et au potentiel de méthanisation du territoire, notamment grâce à l'installation déjà présente à Noyen-sur-Seine.

Les carburants moins polluants ne peuvent donc constituer qu'une partie de la solution, et doivent **être couplés avec une réduction du nombre de véhicules qui circulent** (diminution des besoins de déplacements, déplacements optimisés, modes doux).



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016



Données énergie territoire : ENERGIF, données 2016 ; données émissions : AIRPARIF Carte des infrastructures de recharges : chargemap.com/map , Part des moyens de transport INSEE

Réduction de la pollution atmosphérique

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

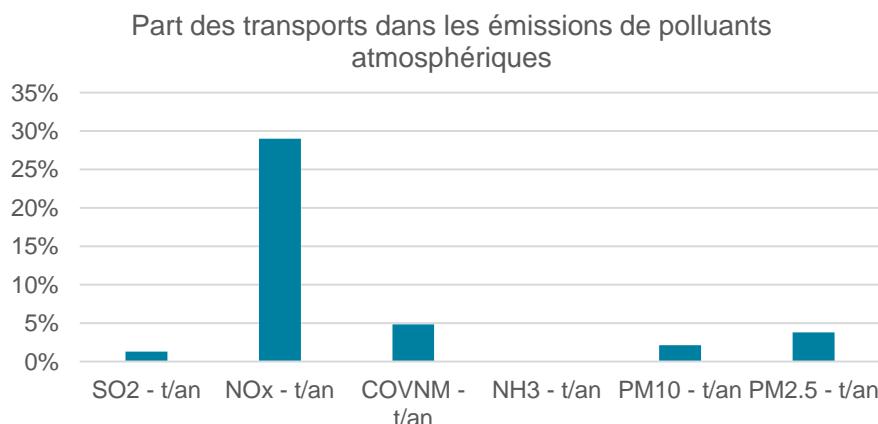
Le transport routier responsable de 29% des oxydes d'azote

Les carburants pétroliers émettent aussi des **polluants atmosphériques présentant un risque pour la santé**, tels que les oxydes d'azote (NOx) et des particules en suspension (PM2.5 et PM10) ; avec une **contribution très significative aux émissions d'oxydes d'azote du territoire**.

Les émissions d'oxyde d'azote (polluant dont la responsabilité est à 29% au transport routier) créent une **pollution locale**. La pollution atmosphérique est plus élevée sur les communes de Montigny-Lencoup et Donnemarie-Dontilly, celles-ci étant les communes traversées par la départementale D403 reliant Provins à Montereau-Fault-Yonne qui est le plus grand axe de transport routier de la CCBM. Ces villes concentrent également une grande partie de la population du territoire et donc une grande part des déplacements.

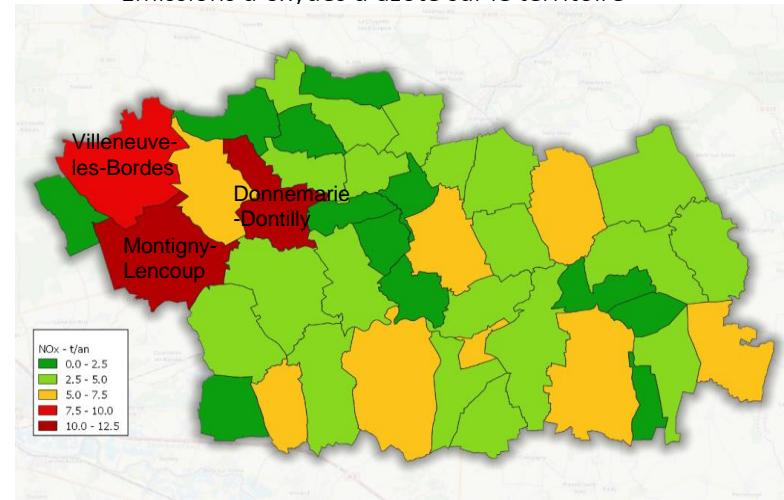
L'enjeu est alors de **protéger les populations** qui pourraient habiter à proximité de ces grands axes routiers. Il est aussi possible d'agir indirectement sur les usagers des routes, dont une partie sont les habitants du territoire, en proposant des alternatives : en moyen de transport ou en carburant. En attendant de développer des alternatives à la voiture individuelle à carburant fossile, il est possible de diminuer l'impact du transport routier sur le climat et la pollution de l'air en choisissant un **véhicule peu consommateur de carburant et peu émetteur**. En particulier, plus un véhicule est petit, moins il consomme.

A noter que les émissions de particules fines sont principalement dues aux secteurs résidentiel et agricole.

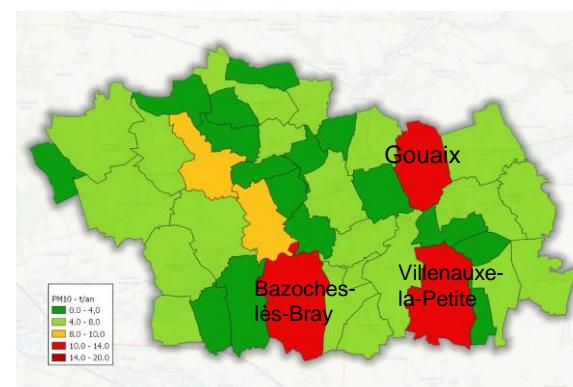


Données émissions de polluants : AIRPARIF, données 2018 pour 2015

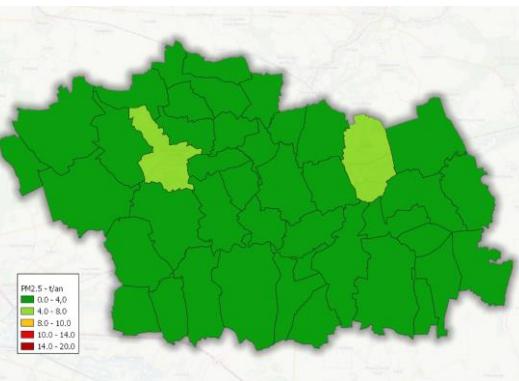
Emissions d'oxydes d'azote sur le territoire



Emissions de PM 10 sur le territoire



Emissions de PM 2,5 sur le territoire



Modes de déplacement doux

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Un territoire avec peu d'aménagements cyclables

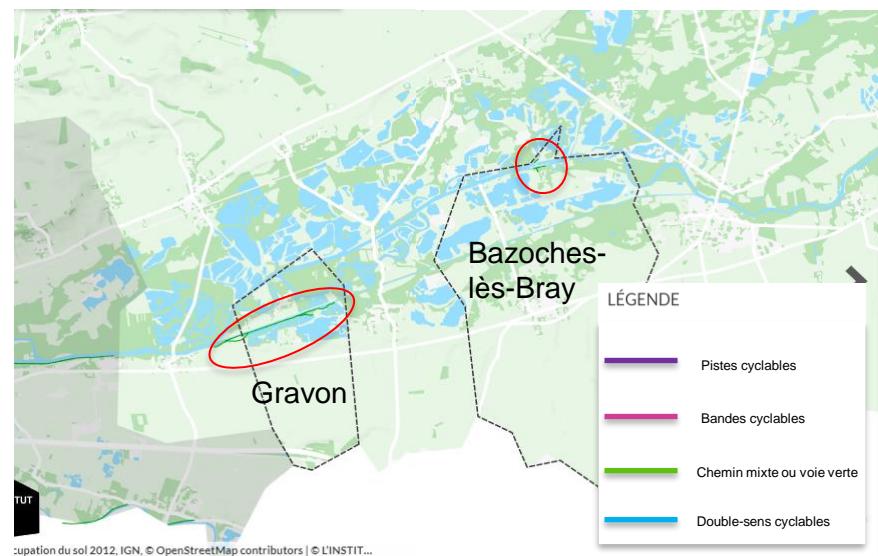
Les déplacements doux sont une solution face aux enjeux de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie du transport routier. Il s'agit en effet des modes de déplacement non motorisés.

Les **aménagements de pistes cyclables** sur le territoire sont **quasiment inexistant**s. En effet seulement quelques voies en zone de circulations apaisés sont disponibles et une voie verte le long de la Seine à Gravon. Pourtant, ce territoire dispose d'un cadre naturel agréable où ce moyen de transport pourrait être encore plus développé. Il peut être intéressant de développer ces aménagements avec les intercommunalités voisines afin d'avoir un réseau continu et cohérent. Un projet de liaison cyclable entre la ville de Chalmaison et Longueville est en court pour relier le Bassée-Montois à la gare transilienne et favoriser les intermodalités. La communauté de communes du Bassée-Montois a aussi lancé un projet de création d'un port fluvial à Jaulnes.

Les transports doux comme le vélo peuvent permettre aussi de relier les communes entre elles pour un **accès à d'autres services** ou favoriser l'**intermodalité** en se rendant à une gare par exemple, pour **faire du vélo un moyen de transport plus qu'un loisir**.

Le développement de la marche à pied et de l'usage des vélo pour les trajets de moins de 5 km (15 min de vélo) représente un gisement de réduction de la consommation d'énergie de -2 GWh (**-4%**) et des émissions de gaz à effet de serre de 300 tonnes éq. CO₂ (**-2%**).

Les aménagements cyclables en 2015



Déplacements domicile-travail

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Une réflexion à mener avec les pôles d'emploi et les employeurs

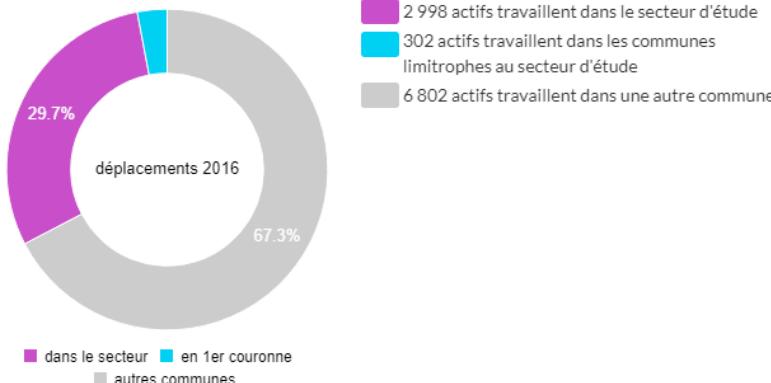
L'un des usages importants de la voiture est le déplacement domicile-travail. **30% des actifs du territoire travaillent au sein de la CC du Bassée-Montois**, les 70% restant sortent du territoire pour le travail. Il peut donc être pertinent de travailler avec les intercommunalités voisines.

Les déplacements domicile-travail sont des flux appropriés à une mutualisation des transports, type **covoiturage ou transport en commun**.

Pour les déplacements de loisir ou d'achats, les leviers d'actions autour de la promotion des commerces, services et artisans de proximité peuvent agir sur une **diminution des besoins de déplacements**.

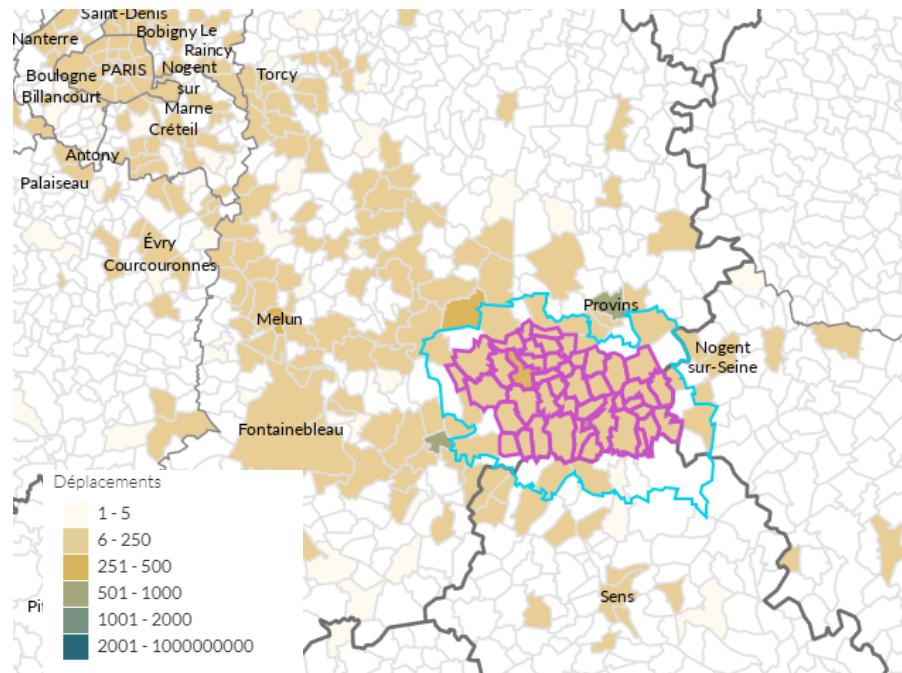
Enfin, une réflexion avec les employeurs autour du **télétravail** peut aussi diminuer les trajets quotidiens. Le déploiement de la fibre optique (à l'horizon 2025) constitue un engagement important des communes afin de permettre le développement de ce type de pratique sur le territoire.

Les déplacements domicile-travail 2016 des résidents du Bassée-Montois



Carte déplacements domicile travail : IAU-IdF données INSEE 2016

Les déplacements domicile-travail 2016 des résidents du Bassée-Montois



Infrastructures existantes

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Transports en commun et covoiturage

Transports en commun

- La communauté de communes ne dispose pas de desserte ferroviaire direct mais bénéficie de la proximité avec les **lignes transiliennes P, R et le RER D** respectivement situés à Montereau-Fault-Yonne, Longueville et Melun. Elle dispose également d'un réseau de bus comprenant une dizaine de lignes. Les gares TER les plus proches se trouvent à Melun et Villeneuve la Guyard.
- Un travail sur l'intermodalité autour de ces gares pourrait compléter l'offre existante pour les transports notamment vers Paris.

Quant aux infrastructures de covoiturage, le département de Seine et Marne développe un réseau de **stations de covoiturage**. Pour l'instant le territoire ne **bénéficie d'aucune aire de covoiturage** mais a pour projet d'en créer, notamment à Vimperles au centre de l'intercommunalité.

Le développement des **transports en commun** pourrait permettre une réduction de -1 GWh (**-2%**) et de -300 tonnes éq. CO₂ (**-2%**) .

Le développement du **covoiturage** (atteindre 2,5 personnes / voiture) sur le territoire représente un potentiel de réduction de -3 GWh (**-6%**) et de -700 tonnes éq. CO₂ (**-5%**).

Transport de marchandises

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Transport routier de marchandise

Indépendamment de la technologie utilisée pour transporter les marchandises, l'enjeu de ce type de déplacements est de pouvoir optimiser le remplissage des véhicules et diminuer le tonnage non indispensable transporté (emballages par exemple), et **donc travailler avec les transporteurs**.

Une réflexion sur la **consommation des habitants et des acteurs économiques du territoire** pourrait permettre d'agir sur ces facteurs de tonnage transporté ou de distances parcourues. Cependant, il faut rester vigilant quant aux circuits courts, ceux-ci étant pénalisés par les faibles quantités vendues qui induisent des émissions importantes rapportées au kg de produit vendu.

Sur le territoire le transport de marchandise **est légèrement au dessus de la moyenne du département** en ce qui concerne **le nombre de déplacements par emploi mais plus faible par habitant**. Cependant l'installation de centres de logistique sur le territoire pourrait augmenter le poids de ce type de déplacement sur le territoire et transformer le transport de marchandise en un enjeu structurant du territoire.

Des leviers d'actions tels que le développement des circuits courts, la diminution d'achat de biens de consommation, la rationalisation des tournées de livraisons permettrait d'agir sur une **diminution des besoins de transports de marchandises** (moins de tonnes transportées et moins de km parcourus) : **-8% des consommations et des émissions de GES**.

Les livraisons de marchandises du Bassée-Montois

• NOMBRE DE MOUVEMENTS PAR SEMAINE



5245



1.2

par emploi



0.2

par habitant

Les livraisons de marchandises de Seine et Marne

• NOMBRE DE MOUVEMENTS PAR SEMAINE



438079



1.0

par emploi



0.3

par habitant

Transport de marchandises

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Transport fluvial de marchandises : mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-Nogent

Le territoire est par ailleurs concerné par mise à grand gabarit du canal de la Seine jusqu'à Bray puis Nogent.

De par son empreinte environnementale largement inférieure au transport routier, compte tenu de la massification qu'il permet, le mode fluvial répond pleinement aux impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour acheminer les marchandises de toute nature.

Le projet répondra à aux trois grands objectifs :

- **Accroître les échanges de marchandises par voie fluviale** avec le bassin parisien, les ports du Havre, de Rouen et le nord de l'Europe avec la réalisation du canal Seine-Nord-Europe ;
- Contribuer au développement économique local en améliorant la compétitivité des entreprises existantes et en suscitant l'implantation de nouvelles activités industrielles ;
- Permettre la réduction des nuisances (bruit, pollution, encombrement routier...) ainsi que des **émissions de gaz à effet de serre grâce au report modal vers un mode de transport de marchandises alternatif à la route**, avec 600 camions/ jour en moins en 2060 sur le territoire de la Bassée.

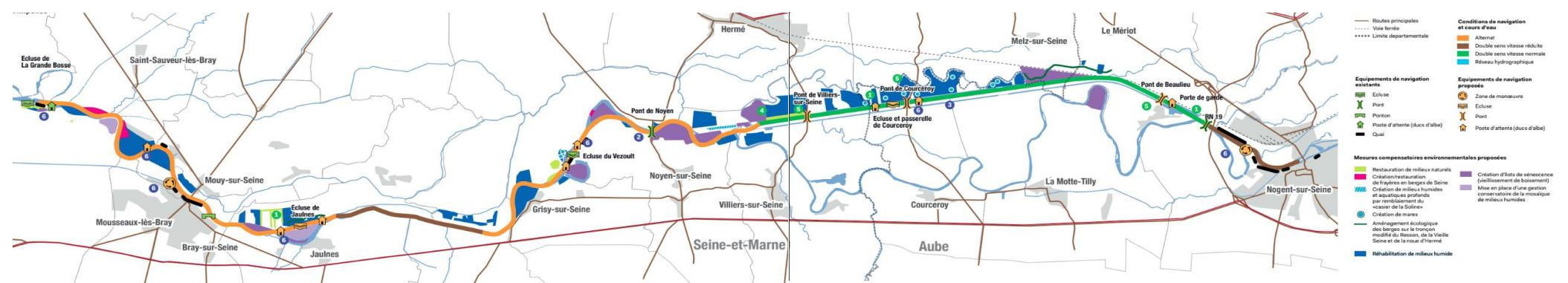
Ce projet pourrait donc grandement changer l'impact du transport de marchandise en terme de gaz à effet de serre et qualité de l'air.

CHIFFRES CLÉS

28,5 km de voie fluviale redimensionnée
dont 10 km de canal créé

Bateau projet
Capacité : 2500 tonnes

Trafic attendu sur la liaison Bray-Nogent
(en millions de tonnes)



VNF

Les potentiels d'action dans les transports

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

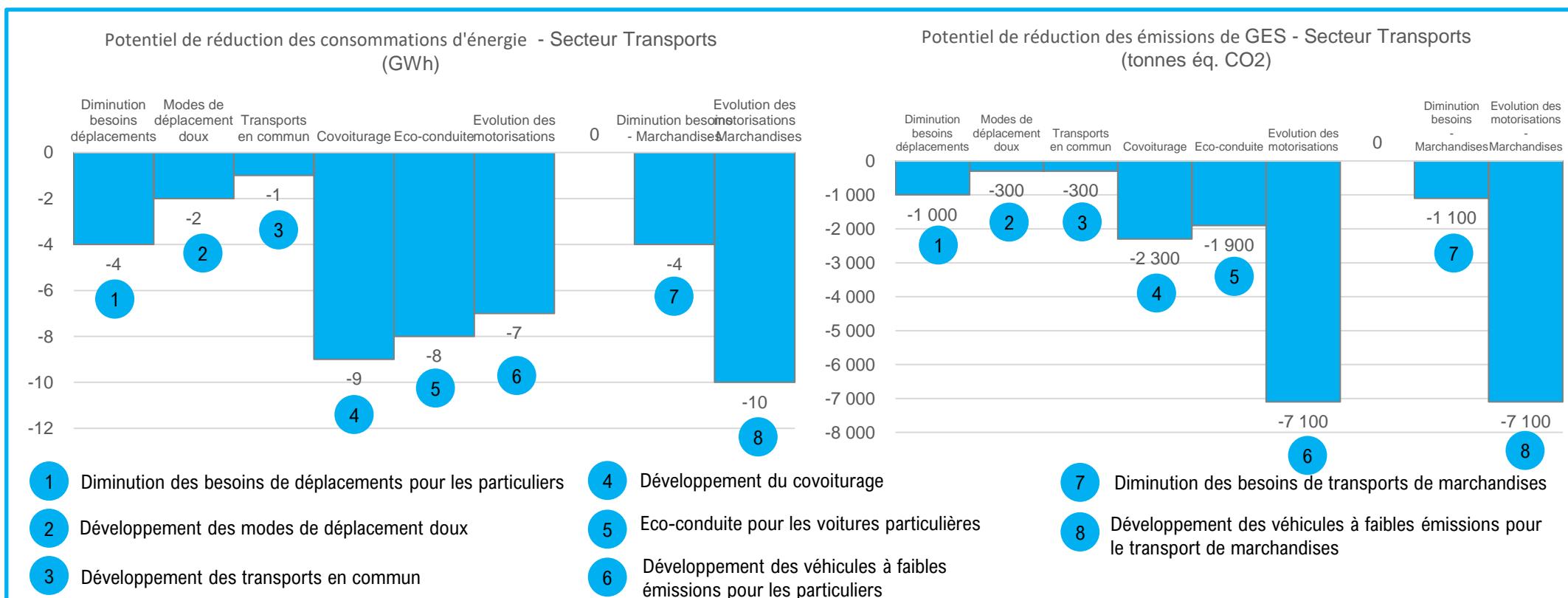
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Diminution de la dépendance à la voiture individuelle

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une réduction du nombre de véhicules (covoiturage, transport en commun, développement des transports doux), des distances parcourues (télétravail, circuits courts) et de la consommation (écoconduite), puis des moteurs moins consommateur et des carburants moins carbonés.

Ainsi, le secteur des transports aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de 53% et ses émissions de gaz à effet de serre de 96%.



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses transport de personnes : Diminution des besoins de déplacements de personne de 15% ; Part modale des deux-roues motorisés : 6% ; Part modale des modes de déplacement doux : 5%, part modale des transports en commun : 8% pour les bus et 4% pour le train ; nombre de personnes par voiture : 2,5 ; Voiture : part modale 75%, consommation 2L/100 km, mix énergétique : 10% carburants pétroliers, 50% bioGNV, 40% hydrogène ou électricité ; Hypothèses transport de marchandises : Diminution des besoins de transports de marchandises de 15%, Véhicules utilitaires légers (développement des circuits courts supposé) : part modale 30%, consommation 0,2L/t.km, mix énergétique : 20% carburants pétroliers, 45% bioGNV, 30% électricité ; Poids lourds (développement des circuits courts supposé) : part modale 70%, consommation 0,02L/t.km, mix énergétique : 70% carburants pétroliers, 20% bioGNV, 10% électrique ; Hypothèse de 75% de biogaz dans le GNV ; **Les hypothèses détaillées sont en annexe.**

Synthèse Mobilité et déplacements

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Atouts

- Un potentiel de développement du bioGNV grâce à la méthanisation sur le territoire
- Un projet de liaison cyclable entre la ville de Chalmaison et Longueville est en cours pour relier le Bassée-Montois à la gare transilienne et favoriser les intermodalités
- Le projet de liaison fluvial permettra de réduire l'impact du transport de marchandise routier et de réduire les nuisances associées (bruit, pollution)

Faiblesses

- Présence d'axes routiers consommateurs et émetteurs : D403, D412, D411...
- Une part importante des trajets quotidiens en dehors du territoire
- Part importante de la voiture dans les déplacements domicile travail.
- 92% des foyers possèdent au moins une voiture et 50% en possèdent deux.
- Les aménagements de pistes cyclables sur le territoire sont peu présents
- Aucune gare sur le territoire et peu de transports en commun

Opportunités

- Redynamisation des centres bourgs avec une relocalisation d'emplois de commerces et services de proximité
- Diminution de la pollution atmosphérique (gain pour la collectivité en termes de santé et d'entretien du patrimoine)
- Valorisation des réseaux de circulations douces
- Mobilité douce pour petits trajets (actifs travaillant dans leur communes, trajets quotidiens)
- Désencombrement des routes
- Production locale de carburants (bioéthanol, biodiesel ou bioGNV)

Menaces

- Augmentation des prix des carburants pétroliers
- Densification du trafic
- Pollution de l'air

Enjeux

- Renouveler le parc vers des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation
- Mutualiser les moyens de déplacements (par ex. covoiturage pour déplacements domicile-travail)
- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
- Diminuer les besoins de déplacement
- Développer l'intermodalité au niveau des gares les plus proches
- Travailier avec les intercommunalités voisines pour faciliter l'accès au grands pôles entourant le territoire (Provins, Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau, etc...)
- Développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité

Transports :



14% de la consommation d'énergie



17% des émissions de gaz à effet de serre



Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Bâtiment et habitat



Rénovation thermique • Sources d'énergie fossiles • Sources d'énergie renouvelables • Pollution de l'air
• Consommation d'électricité hors chauffage • Construction neuve et urbanisme • Adaptation aux
changements climatiques • Précarité énergétique

Situation du bâti sur le territoire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Une prédominance des logements individuels

La consommation d'énergie du bâti représente **71% de la consommation d'énergie finale** du territoire :

- 62% pour les logements
- 9% pour le tertiaire.

88% des logements sont des maisons ; 12% seulement sont des appartements. Ce qui fait des logements individuels le poste de consommation énergétique le plus important du bâtiment.

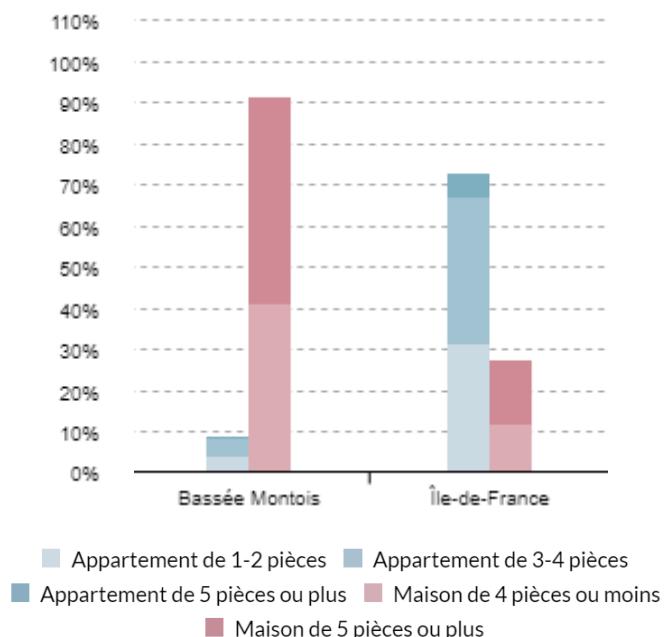
41% des 11 833 logements du Bassée-Montois sont des maisons de **5 pièces ou plus** contre 12% en Île-de-France.

La consommation des bâtiments subit des variations importantes dues au climat (les hivers froids impliquent des pics de consommation pour le chauffage), c'est pourquoi on s'intéresse aux consommations d'énergie corrigées des variations climatiques. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) consomme environ **258 GWh par an**.

Avec une légère croissance de la population la demande de nouveaux logements est en hausse. Le territoire se voit contraint de prendre part à l'effort régional de construction de logements et doit faire face aux besoins de sa population composée essentiellement de jeunes ménages.

Les communes périurbaines et rurales prennent une part grandissante dans la dynamique de la construction neuve, qui s'illustre par un étalement urbain.

Types de logements et nombre de pièces en 2015



Données et graphique : ENERGIF, IAU IdF – données 2015 ;

Rénovation thermique

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Des logements anciens très consommateurs de chauffage

Dans le secteur du bâtiment, le premier poste de consommation est le chauffage. Or sur le territoire, **82% des logements ont été construits avant 1990**.

Au niveau de la France, les logements construits avant 1990 consomment en moyenne 196 kWh/m², soit 4 fois plus qu'un logement BBC (label « Bâtiment basse consommation ») correspondant à une consommation de 50 kWh/m² pour le chauffage, et qui deviendra la réglementation en vigueur pour les nouveaux bâtiments en 2020).

Le **chauffage** est un enjeu majeur dans le résidentiel avec **deux tiers des consommations** d'énergie finale du secteur dédiés à ce poste.

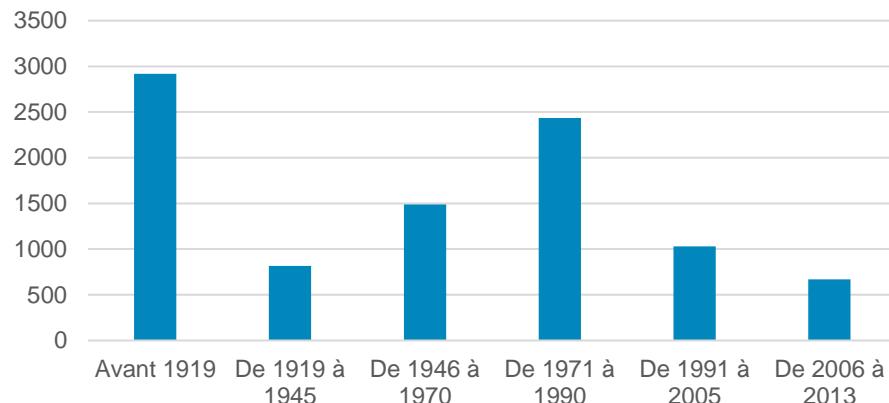
D'après des données INSEE, **80% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire**. Cette situation peut faciliter la prise en charge de travaux de rénovation thermique.

La rénovation de tous les logements individuels et collectifs représente un important gisement d'économies d'énergie et d'émissions de GES :

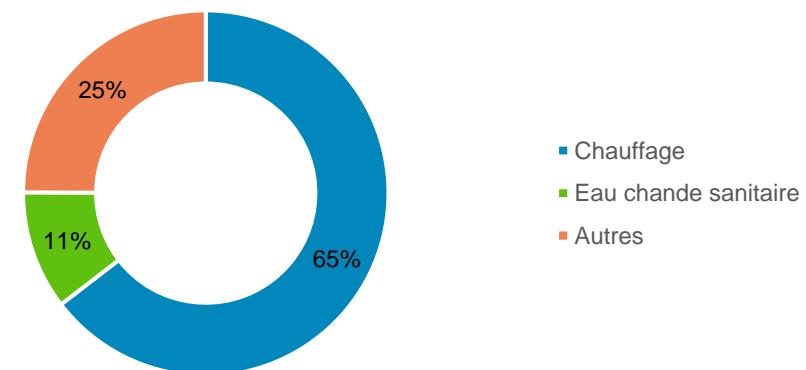
-173 GWh (**-76%** de la consommation d'énergie actuelle du résidentiel)

-18 200 tonnes éq. CO₂ (**-64%** des émissions de GES du résidentiel)

Nombre de résidences principales construites par année de construction



Répartition des consommations du secteur résidentiel par usage



Logements par année de construction : INSEE, données 2016 ; Consommation d'énergie du secteur résidentiel : ENERGIF, données 2015 ; Moyennes nationales par année de construction : Enquête Phébus 2013, données 2012 ; Estimation de la consommation d'énergie en kWh/m² pour le chauffage et de l'ECS sur le territoire à partir de la répartition des usages dans le secteur résidentiel (ADEME, chiffres clés du bâtiment édition 2013, données 2011)

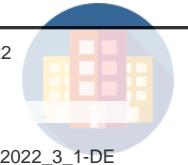
Construction neuve

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Environ 65 logements construits par an en moyenne

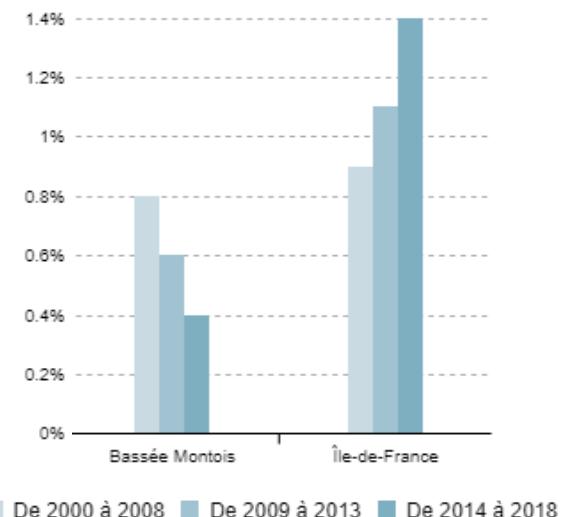
Les logements récents (construits après les années 1990) représentent 18% des logements du territoire. En France, les logements construits après 1990 ont une consommation d'énergie finale moyenne de 156 kWh/m² (étiquette énergétique E).

Entre 2019 et 2013 **le taux de construction** du Bassée-Montois a été **de 0,6% par an**, ce qui est inférieur au taux de 1,2% de la région Ile-de-France. Cela correspond à environ 65 logements neufs par an sur l'ensemble du territoire.

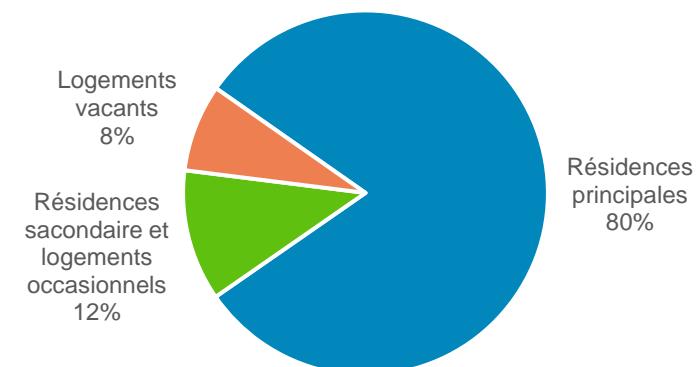
Il est important d'agir sur ces constructions neuves et de privilégier des bâtiments à haute performance énergétique, plutôt collectifs qu'individuels etc...

Par ailleurs, **8% des logements du territoire sont vacants**, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne du département (6,7%). Cela représente tout de même **954 logements qui peuvent être réhabilités afin de limiter l'impact de la construction**.

Evolution du taux de construction



Type de logement sur le territoire



; Données de population : IAU IdF INSEE ; Graphiques : B&L évolution

Sources d'énergie plus propres

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



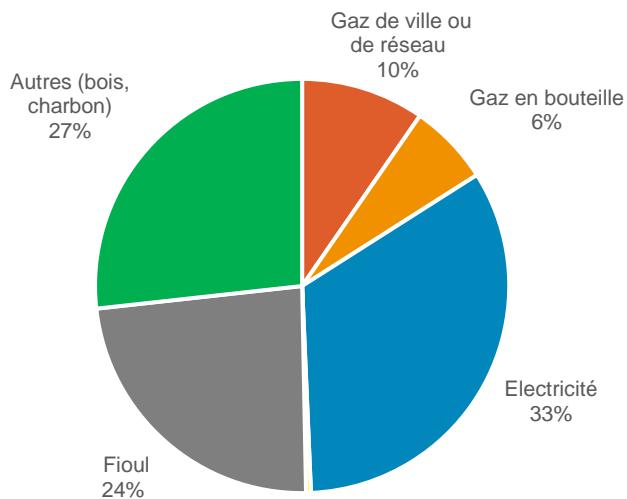
Le gaz et le fioul domestique fortement émetteurs de gaz à effet de serre

Les énergies fossiles, en premier lieu le fioul domestique, sont très présentes dans le secteur du bâtiment. Sur le territoire, le bâtiment consomme 37% d'énergie fossile : 21% de gaz naturel et 16% de fioul domestique.

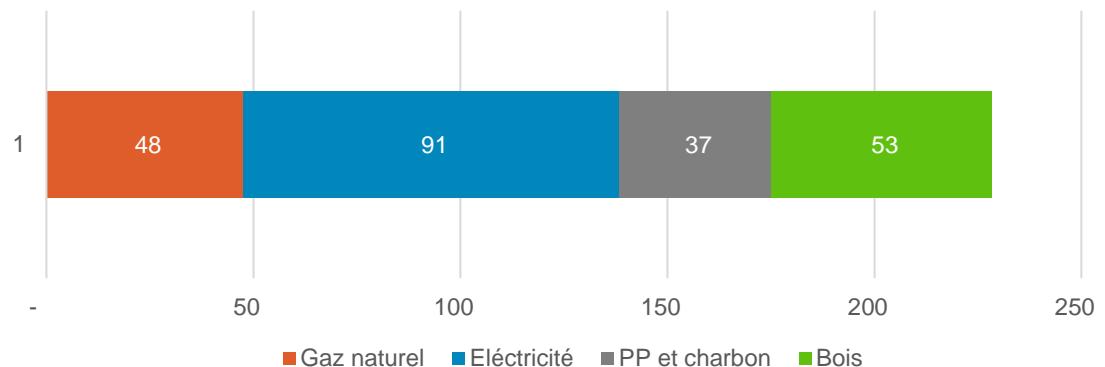
Les usages de ces énergies fossiles sont en premier lieu le **chauffage**, mais on les retrouve également pour la **cuisson** et l'**eau chaude sanitaire**.

Le remplacement des systèmes de chauffage au fioul et au gaz des logements représente un gisement de réduction de 19 400 tonnes éq. CO2 (-70% des émissions de gaz à effet de serre).

Modes de chauffage des résidences principales



Répartition du secteur résidentiel par source d'énergie (GWh)



Données de consommation : AIRPARIF, données 2016 ; Données de type de chauffage des logements : SOES, données 2012 ; Graphiques : B&L évolution

Sources d'énergie plus propres

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Les ENR un fort potentiel pour alimenter le bâti du résidentiel et du tertiaire

23% de l'énergie finale consommée dans le bâtiment est issue de **bois-énergie**, une énergie renouvelable utilisée pour produire de la chaleur. Le bois-énergie n'est cependant quasiment pas du tout utilisée dans le secteur tertiaire (<0,1% de l'énergie). Dans **le secteur résidentiel**, cette énergie renouvelable est une source d'énergie non négligeable : **23% de l'énergie**, ceci est alors supérieur à la moyenne en France qui est de 15%.

De plus, moins d'1% de l'énergie du résidentiel provient d'autre énergies renouvelables (énergie solaire par exemple), qui sont également très peu utilisées dans le secteur tertiaire, alors qu'il existe un potentiel de développement de ces moyens de productions d'énergie au niveau local.

Pour remplacer les énergies fossiles, des énergies peuvent être produites localement à partir de ressources renouvelables :

- Pour le chauffage : biomasse (combustion directe, biogaz en cogénération), géothermie, récupération de chaleur fatale...
- Pour le froid : pompes à chaleur aérothermique ou géothermique,
- Pour l'eau chaude sanitaire : solaire thermique, électricité renouvelable,
- Pour la cuisson : électricité renouvelable, biogaz.

Le territoire compte en effet une production (tous secteurs confondus) d'environ 590 MWh de solaire photovoltaïque, une production négligeable en matière de solaire thermique (souvent utilisées pour l'eau chaude sanitaire) et 5 pompes à chaleur (aérothermique ou géothermique, qui produit de la chaleur ou du froid dans les bâtiments) sur le territoire. Ces énergies sont particulièrement adaptées au secteur du bâtiment.

La réduction des consommations (par de la sobriété et de l'efficacité énergétique) est à envisager avant le développement des énergies renouvelables pour répondre aux besoins d'énergie du bâtiment.

Une étude réalisée par l'ARENE en 2013 sur le potentiel de développement du solaire thermique a été réalisé sur l'ensemble de l'Île-de-France. Une partie des besoins de chaleur consiste en l'eau chaude sanitaire qui peut être produite via des panneaux solaires thermiques. Les toits des logements représentent une production potentielle **d'énergie thermique à partir de l'énergie solaire** proche de **12 GWh/an**.

Sur le territoire, les toits de l'EPCI pourraient produire **15,2 GWh/an avec des panneaux photovoltaïques**, cela inclut les logements mais aussi les bâtiments commerciaux, agricoles et des bâtiments prévus sur les ZAC. Ces derniers présentent l'avantage de permettre une part d'autoconsommation dans la mesure où le besoin d'électricité est en journée, d'autant plus que la consommation d'électricité spécifique est importante dans le secteur tertiaire.

Quant à la chaleur pour le chauffage, le territoire produit déjà du bois-énergie localement mais cette filière reste à structurer. Le territoire pourrait envisager le développement de **réseaux de chaleur** alimentés en ressources renouvelables (bois, déchets de biomasse, biogaz...). A noter que l'injection de biogaz représente d'or et déjà une grande partie de l'énergie produite sur le territoire.

Enfin, les augmentations de températures à venir laissent présager un besoin de froid qui augmente, qui pourrait être en partie assuré par des **pompes à chaleur réversibles** dans les bâtiments, voire des mini réseaux de froid.

Pollution de l'air

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Fioul et bois, les 2 responsables de la pollution de l'air liée aux bâtiments

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire, les émissions de polluants atmosphériques restent tout de même significatives et le bâtiment prend sa part de responsabilité.

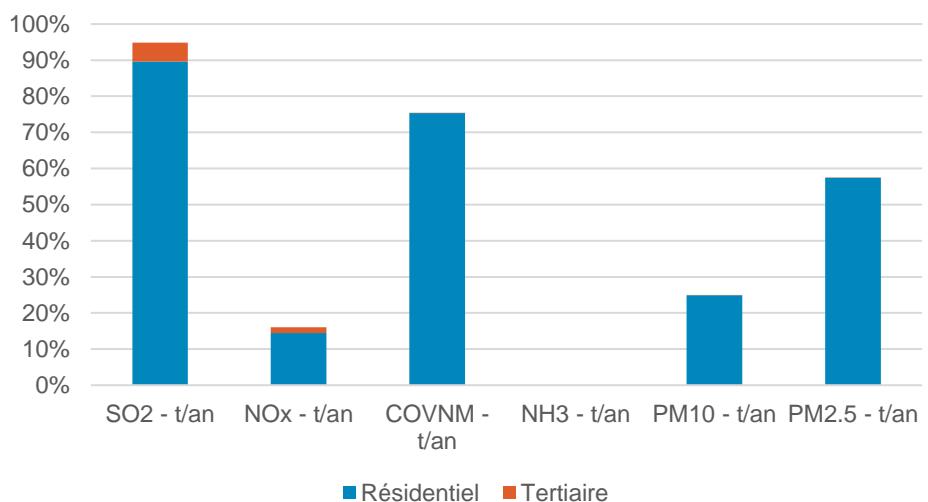
95% du dioxyde de soufre (SO₂) et 16% des oxydes d'azote (NOx) sont émis par le bâti sur le territoire. Ces deux polluants sont principalement émis par la combustion de produits pétroliers, soit du **fioul domestique** dans le secteur du bâti, pour produire de la chaleur.

25% et 57% des particules en suspension (PM10 et PM2.5) sont émis par le bâti sur le territoire. Ces deux polluants sont principalement émis par **la combustion du bois dans de mauvaises conditions** : bois humide, installations peu performantes (cheminées ouvertes et anciens modèles), absence de dispositif de filtrage...

75% des émissions de composés organiques volatils (COV) sont issues du bâtiment : d'une part de la **combustion de bois en poêle et chaudière**, et d'autre part de l'usage de **solvants contenus dans les peinture, produits ménagers,...** (émissions non énergétiques, facilement évitables par l'emploi de produits labellisés sans COV).

L'utilisation de bois-énergie, cause principale des émissions de poussières (PM10 et PM2.5) et COVNM est responsable de la contribution élevée de ce secteur.

Part des secteur résidentiel et tertiaire dans les émissions de polluants atmosphériques



Données : AIRPARIF, données 2015 ; Graphiques : B&L évolution

Consommation d'électricité hors chauffage

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



L'électricité : une énergie qui alimente des usages spécifiques en croissance

42% de l'énergie consommée dans le bâtiment est de l'électricité. Dans le secteur résidentiel, c'est 40% de l'énergie qui est de l'électricité.

Cette électricité dans le bâtiment a plusieurs usages : le chauffage, la production d'eau chaude, la cuisson, et l'*électricité spécifique*. Il s'agit de l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité. En effet, d'autres énergies (gaz, solaire, pétrole) peuvent être employées pour le chauffage ou la production d'eau chaude. En revanche, les **postes informatiques, audiovisuels et multimédias, et la climatisation**, etc. ne peuvent fonctionner sans électricité.

Il n'y a pas de détail de cet usage-là dans les données d'ENERGIF. C'est une consommation qui peut être réduite par de simples écogestes, dans le résidentiel et dans le tertiaire : lavage à 30°C, extinction des appareils en veille, usage sobre de la climatisation, etc.

Si les équipements, en particulier l'informatique ou l'électroménager, sont de plus en plus performants, sur le territoire les consommations d'électricité (totales) ont continué d'augmenter de **+2,8%** sur la période 2005-2015. En cause, **l'effet rebond**, c'est à dire l'adaptation des comportements en réponse à cette augmentation de performance et l'achat **d'équipements plus imposants ou plus nombreux**, augmentant in fine les consommations d'électricité spécifique.

La réduction de la consommation d'électricité spécifique passe par des usages plus sobres.

Dans le secteur résidentiel, ces économies d'énergie par les usages s'élèvent à -10 GWh (**-4%** de la consommation du secteur).

Consommation d'électricité hors chauffage

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



L'électricité : une énergie qui alimente des usages spécifiques en croissance

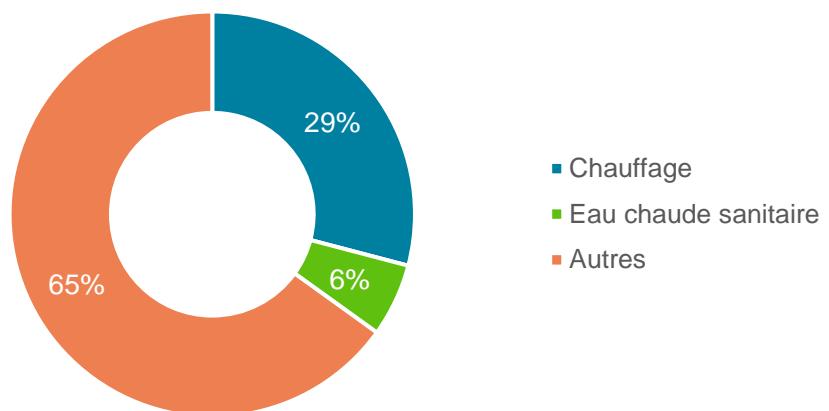
L'électricité spécifique est particulièrement présente dans le secteur tertiaire. Pour agir sur cette consommation, il s'agit de travailler notamment avec les acteurs de la grande distribution et des commerces sur les **consommations des réfrigérateurs**, ainsi qu'avec les bureaux et les commerces sur des **usages plus sobres de la climatisation**. Dans les bureaux, des écogestes liés à l'utilisation des matériels de bureautique peuvent aussi diminuer la consommation d'électricité.

Dans le secteur tertiaire, cette sobriété énergétique et la mutualisation des services et des usages représentent une réduction de -3 GWh (**-10% de la consommation d'énergie du secteur**).

Un des postes importants de consommation d'électricité spécifique est **l'éclairage public**. En 2017, il représente une consommation de 2 816 MWh, soit **4,2% de la consommation d'énergie du secteur tertiaire**. Il n'y a pas encore de mise en place d'extinction nocturne dans les communes du territoire mais des extinction semi-nocturnes et le passage aux LED dans certaines communes.

Sur l'éclairage public, **les actions de mise en place d'une extinction de nuit** (a minima 2h / par nuit) **et de passage à un mode d'éclairage efficace** (LED, déclencheurs, vasques adaptées...) représentent une réduction potentielle de 1 GWh soit **-3% de la consommation du secteur tertiaire**.

Répartition des consommations du secteur tertiaire par usage



Données : ENERGIF, données 2015 ; Moyenne nationale 30 kWh/m² : ADEME, chiffres clés du bâtiment, données 2011

Vulnérabilité énergétique

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Un niveau de risque de vulnérabilité énergétique dans les logements élevée

La précarité énergétique est une question de plus en plus prégnante dans le débat social et environnemental. La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, donne pour la première fois une définition légale de ce phénomène. Est dite dans une telle situation « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

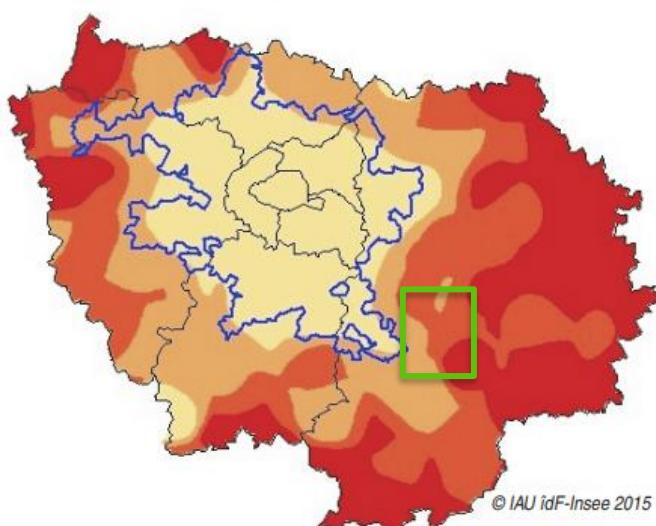
Par définition, un ménage se trouve en situation de **précarité énergétique** quand la part de la dépense énergétique contrainte est trop importante dans le revenu. Cette part est appelée Taux d'Effort Energétique (TEE). Un ménage est dit en situation de **vulnérabilité énergétique** lorsque le TEE est de 8 % pour le logement et de 4,5 % pour les déplacements.

En France métropolitaine, 14,6 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement. Au Bassée-Montois il s'agit d'environ 30% des ménages.

Les charges d'énergie liées au logement représentent un poids de plus en plus considérable dans le budget des ménages. Parmi elles, le chauffage pèse le plus lourdement dans le budget. Avec des factures de chauffage alourdis par la taille et l'ancienneté des logements, **la Seine et Marne est le département le plus touché** par la vulnérabilité énergétique **en Île de France** selon les analyses de l'INSEE et l'ARENE en 2015.

Sur le territoire le niveau de risque est comparable à la moyenne nationale. Les ménages en situation de vulnérabilité énergétique apparaissent donc comme des **cibles prioritaires** pour des actions de **rénovation** des logements ou des modes de chauffages, ou de **sensibilisation** à des comportements d'économies d'énergie.

Part des ménages vulnérables pour le chauffage de leur logement



Nombre de ménages vulnérables :

Unité urbaine de Paris : 253 700

Hors de l'unité urbaine de Paris : 56 600

Île-de-France : 310 300

Taux de ménages en vulnérabilité énergétique (en %)

8 14 20



Unité urbaine de Paris

Sources : Données Ile-de-France: ARENE – INSEE ; Données nationales : les chiffres-clés de la précarité énergétique – ONPE – Édition n°2 - Novembre 2016

Les potentiels d'action dans les logements

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

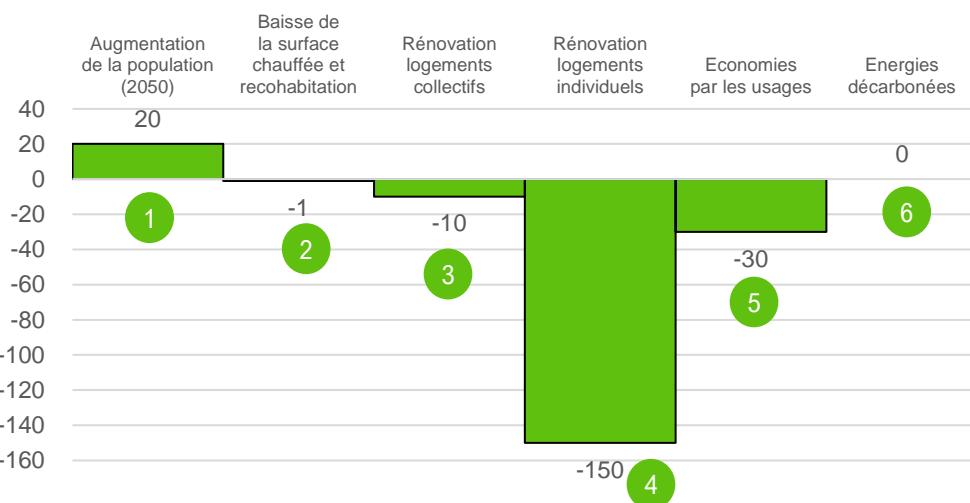


Rénovation, modification des usages, énergies propres

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une réduction de la surface chauffée par personne (de 40 m² à 35 m² via plus de cohabitation et des logements plus petits), puis une rénovation énergétique des logements (96 kWh/m²) et des économies d'énergie par les usages, et enfin que les consommations d'énergie résiduelles sont couvertes par des énergies décarbonées.

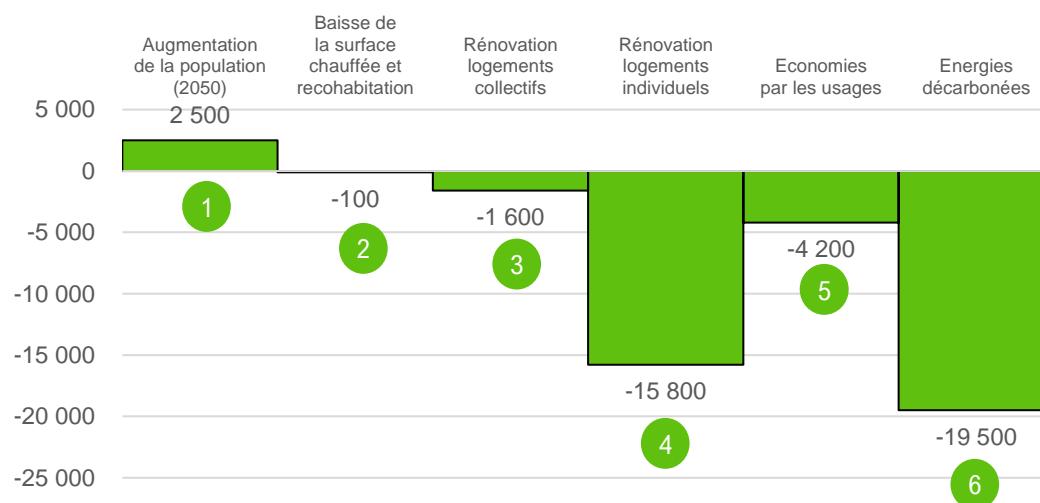
Ainsi, le secteur résidentiel aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de 72% et ses émissions de gaz à effet de serre de 83%.

Potentiels de réduction des consommations d'énergie - Secteur Résidentiel (GWh)



- 1 Construction de logements neufs
- 2 Diminution de la surface chauffée par personne
- 3 Rénovation énergétique des logements collectifs

Potentiels de réduction des émissions de GES - Secteur Résidentiel (tonnes éq. CO₂)



- 4 Rénovation énergétique des logements individuels
- 5 Economies d'énergie par les usages
- 6 Utilisation de sources d'énergies décarbonées

Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : Objectif de performance énergétique rénovation : 100 kWh/m² ; Potentiel d'économie d'énergie atteignable par des changements d'usages : -15% ; Surface moyenne par habitant passant de 40 m² à 35 m² ; Passage des bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivant Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain ; Economies d'énergie par les usages : abaissement de la température de consigne à 20°C le jour et 17°C la nuit, limitation des temps de douche, pas de bain, radiateurs éteints quand fenêtres ouvertes, bouches d'extraction d'air non obstruées, installation de mousseurs, chasse d'eau double débit, pas d'appareils électriques en veille, couvercle sur les casseroles, équipements économies en énergie (LED, électroménager A+++) ; Les hypothèses détaillées sont en annexe.

Les potentiels d'action dans le bâti tertiaire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

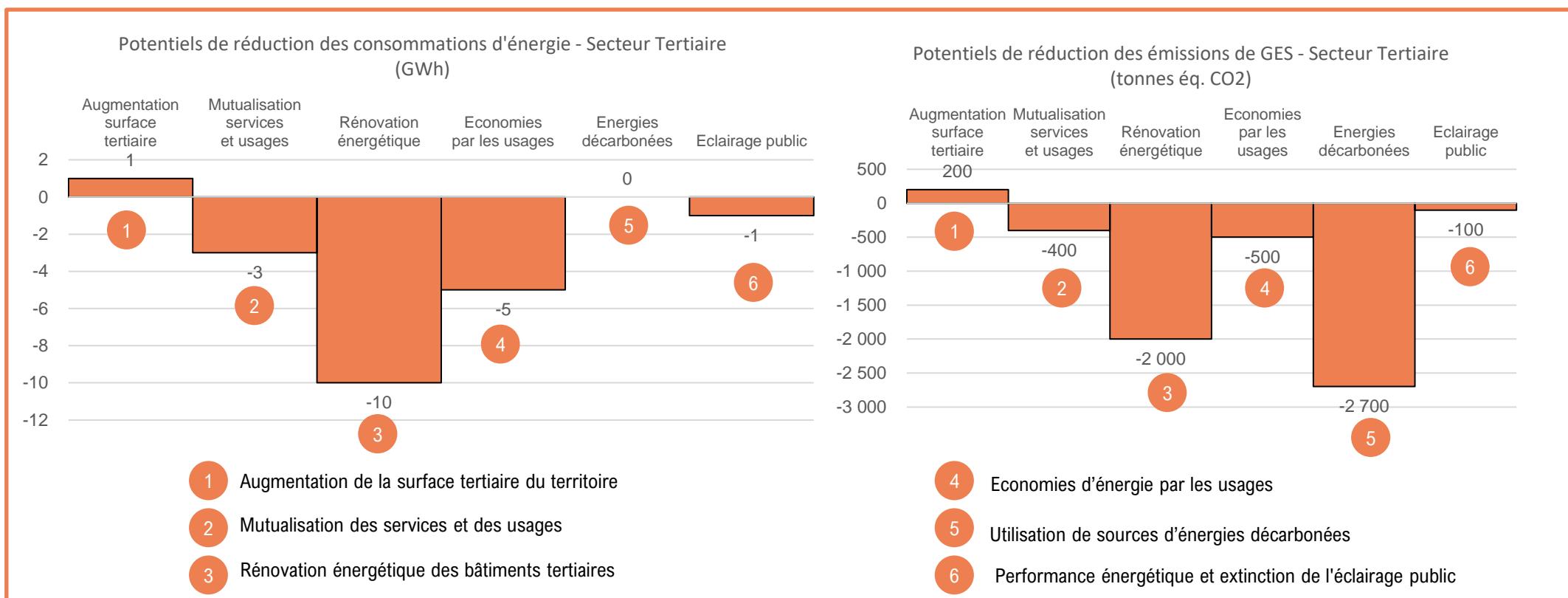
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Rénovation, modification des usages, énergies propres

Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire. Toutes les réductions potentielles ne peuvent s'additionner. Pour évaluer une réduction potentielle maximum, on considère au préalable une optimisation des surfaces via la mutualisation des surfaces et usages, puis une rénovation énergétique des bâtiments et des économies d'énergie par les usages, et enfin que les consommations d'énergie résiduelles sont couvertes par des énergies décarbonées.

Ainsi, le secteur tertiaire aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de -48% et ses émissions de gaz à effet de serre de -84%.



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : passage des bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivants : pompe à chaleur, électricité, bois ou chauffage urbain ; abaissement de la température de consigne à 20°C le jour et 17°C la nuit ; radiateurs éteints quand fenêtres ouvertes ; bouches d'extraction d'air non obstruées ; installation de mousseurs, chasse d'eau double débit ; pas d'appareils électriques en veille ; équipements économies en énergie (LED, électroménager A++) ; performance énergétique des bâtiments : 96 kWh/m² tout compris pour les commerces, transport et services ; rénovation à 150 kWh/m² pour administration publique, enseignement, santé ; Utilisation des surfaces de tertiaires inoccupées à certaines périodes de la journée par la mutualisation des espaces et la création de points multiservices ; mise en place d'un extinction de nuit (2h / par nuit) et passage à un mode d'éclairage efficace ; Les hypothèses détaillées sont en annexe.

Synthèse Bâtiment et habitat

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-20040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Atouts

- Des propriétaires qui vivent dans leur logement (80%) plus sujets à faire des travaux de rénovation
- La PTRE, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (outil départemental) comme outil d'accompagnement des particuliers dans cette démarche
- Potentiel de développement de la filière bois énergie

Faiblesses

- Des logements anciens très consommateurs de chauffage
- Une prédominance des logements individuels et une dynamique de desserrement résidentiel pour accéder à des logements plus grands en zone périurbaine/rurale.
- Une part importante des énergies fossiles dans la consommation énergétique
- Une artificialisation élevée des sols
- Vulnérabilité énergétique très élevée sur le territoire

Opportunités

- Diminution de la dépendance aux combustibles fossiles
- Réduction de la facture énergétique
- Production locale d'électricité, de chaleur, de froid
- Anticipation des conséquences du changement climatique

Menaces

- Augmentation de la consommation d'électricité pour la production de froid
- Augmentation des risques naturels
- Bâtiments récents non adaptés à des vagues de chaleur
- Dégradation de la qualité de l'air due aux énergies fossiles utilisées dans le chauffage des bâtiments

Enjeux

- Rénover les logements en anticipant les conséquences des changements climatiques
- Rénover les systèmes de chauffage (aux énergies fossiles (gaz et fioul) ou systèmes au bois pas efficaces et polluants)
- Promouvoir la sobriété énergétique
- Lutter contre la vulnérabilité énergétique
- Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme
- Améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire
- Développer les nouvelles énergies (individuelles et collectives : biomasse, solaire PV, pompes à chaleur...)

Logements :



62% de la consommation d'énergie



33% des émissions de gaz à effet de serre

Secteur tertiaire :



9% de la consommation d'énergie



5% des émissions de gaz à effet de serre



Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Agriculture et consommation



Anticipation des conséquences du changement climatique • Consommation d'énergie des engins •
Émissions de gaz à effet de serre • Préservation des sols • Production d'énergie

S'adapter à la hausse des température

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Températures en hausse

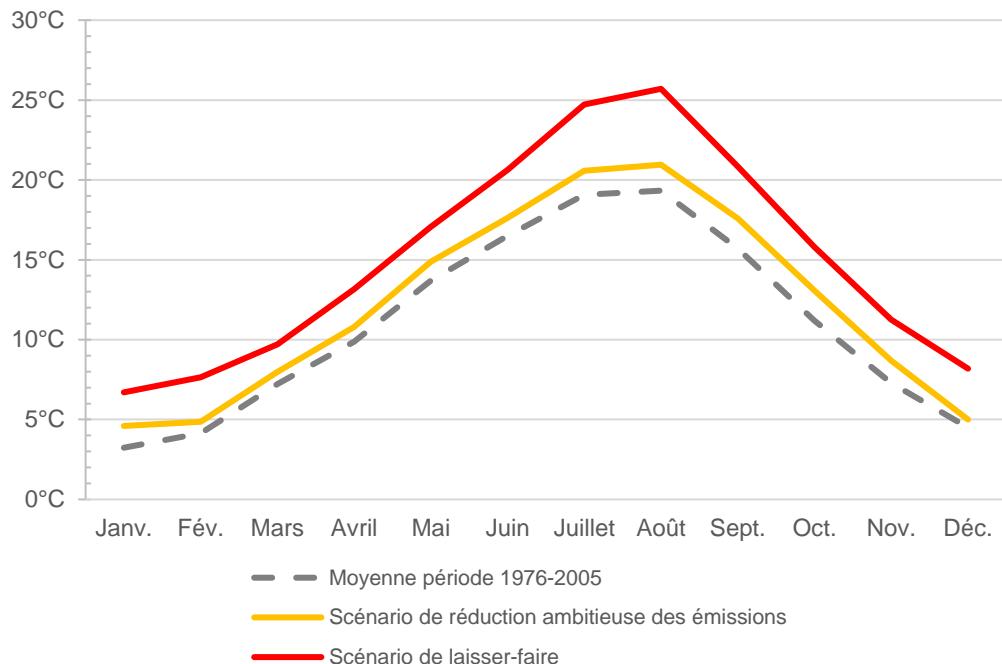
Le dérèglement climatique entraîne une variation des températures moyennes, à la hausse : jusqu'à **+2,4°C** en moyenne sur l'année à moyen terme (horizon 2050), plus importante durant les mois **de juillet à août : +3,3°C** en moyenne, et moins importante durant les mois **de mars à avril : +1,5°C**.

Ces changements de températures impliquent des conséquences sur les espèces cultivées, dont la floraison a tendance à arriver de plus en plus tôt. La qualité des cultures peut également changer.

De plus, de nouvelles espèces de parasites peuvent migrer depuis les régions du sud. Enfin, des aléas climatiques sont susceptibles d'avoir lieu.

Pour toutes ces raisons, le territoire peut diversifier ses cultures, développer de nouvelles espèces résistantes, etc. pour **augmenter la résilience de son secteur agricole aux menaces possibles**.

Températures moyennes à l'horizon 2071-2100



Données climatiques : DRIAS météo France ; Graphique : B&L évolution

Anticiper la disponibilité en eau

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



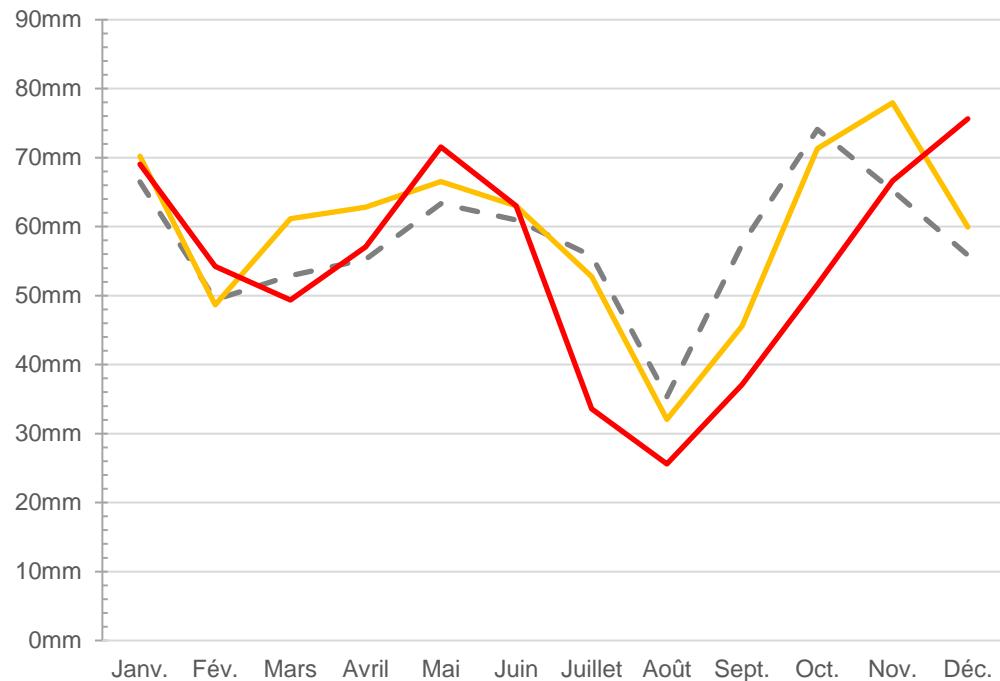
Des jours de sécheresse à anticiper

Parmi les conséquences du réchauffement climatique, la modification des précipitations : quelle que soit la trajectoire d'action, **les précipitations journalières se réduiront de juin à octobre et augmenteront en hiver et à la fin du printemps.**

Pour l'agriculture, cela signifie une anticipation des **besoins en eau, qui seront augmentés en été et automne**, et le développement de cultures résistantes à des périodes de sécheresses à prévoir sur cette période (**plus de 11 jours de sécheresse chaque mois**).

Le stock d'eau ou l'augmentation des prélèvements en eau ne peut constituer une solution unique car l'usage de l'eau est aussi important dans d'autres domaines : eau potable, industrie.

Cumul de précipitation à l'horizon 2071-2100



Données climatiques : DRIAS météo France ;

Atténuer sa contribution aux émissions

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Des grandes exploitations, principalement céréalier es première source d'émissions de gaz à effet de serre

L'agriculture est très présente dans le territoire grâce à la grande qualité agronomique de ses sols. Ce secteur émet **37% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**.

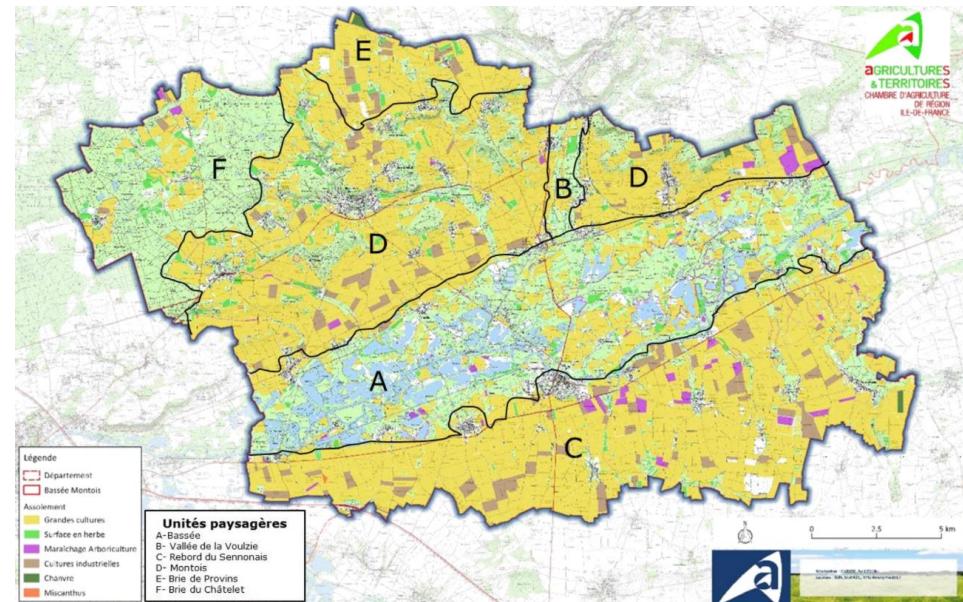
La culture dominante sur le territoire étant de grandes cultures, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur proviennent principalement de **l'utilisation d'engrais** (qui émet un gaz appelé protoxyde d'azote ou N₂O). Les **produits pétroliers** sont également responsables des émissions de gaz à effet de serre du secteur, utilisés pour les **engins agricoles**.

Enfin, certaines des émissions sont du **méthane** (CH₄), lié aux animaux d'élevages, dont la fermentation entérique et les déjections émettent du méthane.

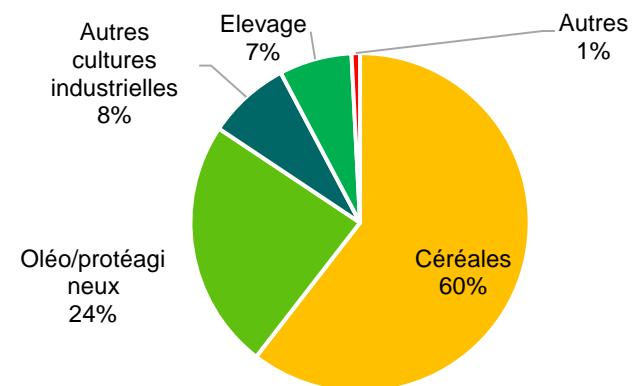
Si le nombre d'exploitations a fortement diminué, leur taille moyenne a beaucoup augmenté. Le poids des cultures céréalier es est allé croissant bien que quelques fermes restent dynamiques dans l'élevage.

Une **étude** a été menée auprès des agriculteurs du territoire sur la **diversification des cultures**. Ce travail a amené une bonne connaissance des exploitants (annuaire en cours de réalisation), ainsi que des freins à la diversification et une identification de pistes de travail sur lesquelles la collectivité souhaite accompagner les agriculteurs.

Registre Parcellaire 2012 : types de cultures



Types de cultures (RPG)



Données énergie GES et air : AIRPARIF, données 2015 ; Graphiques : B&L évolution, Carte étude chambre d'agriculture étude diversification, INSEE, Agreste-Recensement Agricole 2010

Atténuer sa contribution aux émissions

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

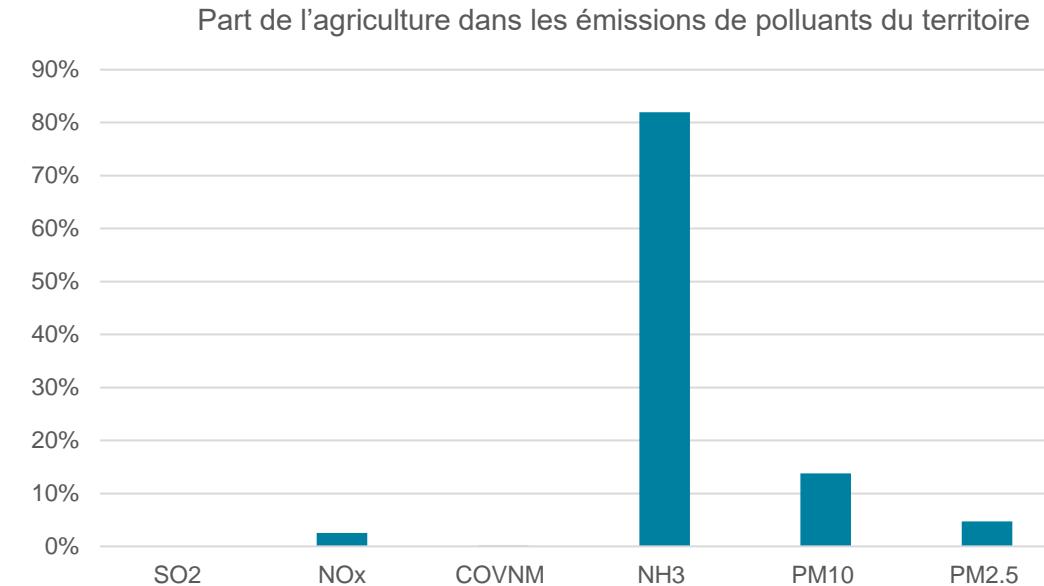
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Des émissions liées à l'azote principalement liées au secteur agricole

Le secteur de l'**agriculture** représente 82% des émissions d'ammoniac (NH₃). Les émissions proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les animaux d'élevage (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage et lors de l'**épandage ou du lisier**, et de la fertilisation avec des **engrais à base d'ammoniac** qui conduit à des pertes de NH₃ gazeux dans l'atmosphère. Une dizaine de producteurs sont identifiés en agriculture biologique sur le territoire.

Un autre polluant atmosphérique issu de l'agriculture est le **protoxyde d'azote** (N₂O), ce puissant **gaz à effet de serre** émis par le secteur agricole (par la **fertilisation azotée**), est particulièrement important de le cas des **filières végétales**.



Données NH₃ et N₂O :[Source](#) : AirParif, données 2018 pour 2015; Diagnostic développement économique de Seine et Marne Attractivité; Cartographies : B&L évolution



Des sols à préserver par des techniques agricoles

Bien que responsable de 37% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le secteur agricole et sylvicole révèle aussi des potentiels très positifs sur la séquestration de CO₂. **Les forêts du territoire séquestrent ainsi chaque année l'équivalent d'environ près de 50 000 tonnes de CO₂.**

Les sols agricoles participent aussi à la séquestration de carbone, lorsqu'ils sont accompagnés de techniques telles que les couverts végétaux, les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie, le passage en semi direct...

La séquestration carbone estimée pour les cultures est de -180 tonnes de CO₂ équivalent / ha. Certaines techniques permettent d'améliorer ce stock de carbone :

- Couvert végétal permanent,
- Passage en semis direct,
- Passage en labour quinquennal,

La séquestration carbone estimée pour les prairies est de -300 tonnes de CO₂ équivalent / ha. Certaines techniques permettent d'améliorer ce stock de carbone :

- Augmentation de la durée des prairies temporaires.

De plus, l'**agroforesterie** permettrait d'augmenter la séquestration de carbone de 40 000 tonnes équivalent CO₂.

Ces pratiques ont aussi des avantages en termes de réductions de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, prise en compte dans la page « Les potentiels d'actions dans l'agriculture ».

Séquestration de carbone forestière

Envoyé en préfecture le 07/06/2022



Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Equilibre entre développement de l'utilisation de bois et la séquestration forestière

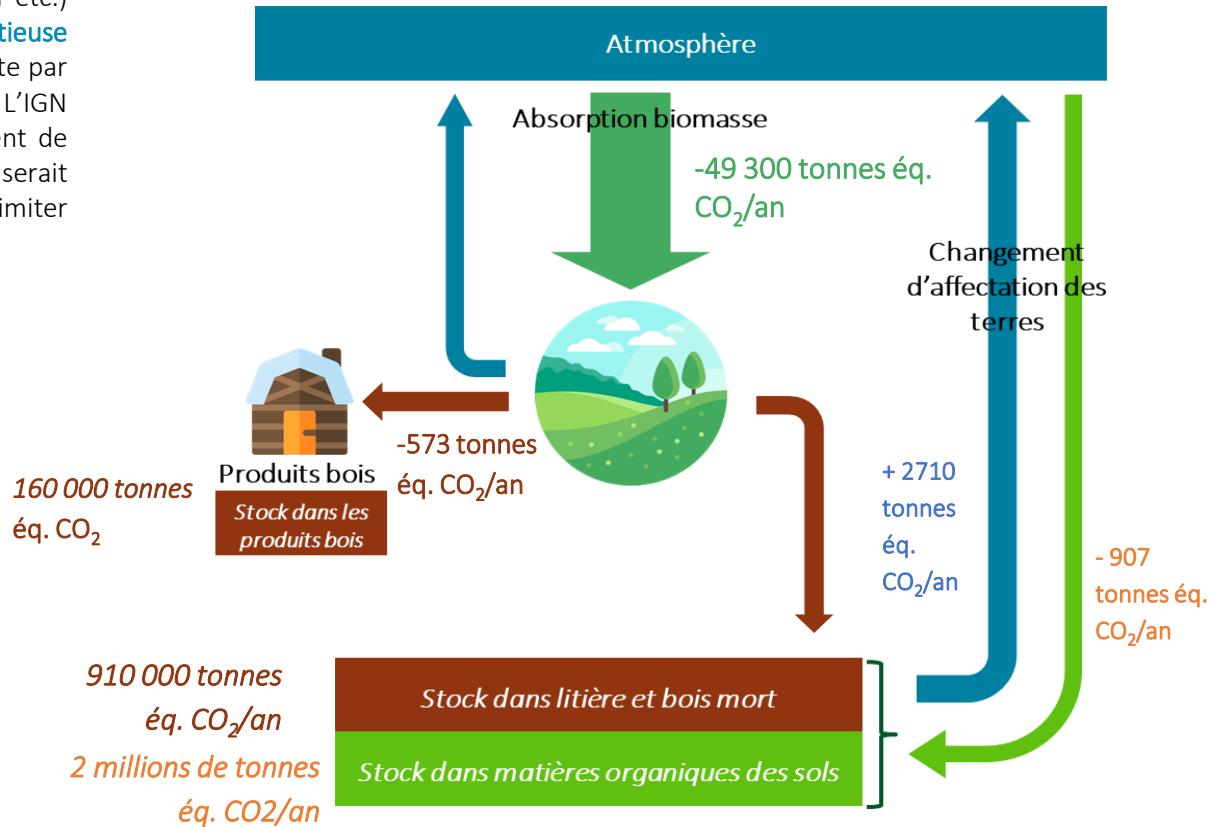
Sur le territoire, la ressource bois/biomasse semble sous-exploitée malgré la présence d'espaces boisés assez conséquent (**25% du territoire**), la valorisation énergétique des espaces agricoles est déjà engagée par le développement de l'agriculture-biomasse et la voie de la méthanisation.

Pour éviter que le puits carbone de la forêt diminue sans cesse, voir devienne négatif à long terme, **dynamiser la filière bois** (bois énergie, construction etc.) **devrait aller de pair avec des pratiques de gestion durable des forêts ambitieuse sur le long terme**, pour veiller à garder une séquestration au moins constante par rapport à 2015 (scénario à trouver entre les deux scénarios de l'IGN). L'IGN recommande par exemple d'avoir recours à des **bois feuillus** et notamment de **bois d'œuvre** quand cela est possible (une hausse des prix du BO serait susceptible de stimuler le comportement d'offre des propriétaires) pour limiter l'impact sur la ressource résineuse, dont le renouvellement est à surveiller.



Source : IGN, Emissions et absorptions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier dans le contexte d'un accroissement possible de la récolte aux horizons 2020 et 2030, mars 2014 ; Outil ALDO

Malgré une augmentation de la taille des exploitations, les surfaces dédiées à l'agriculture ont tendance à s'affaiblir en particulier dans les zones qui concentrent la majorité des zones d'activités et au contact des zones urbaines agglomérées où les pressions foncières sont les plus fortes.



Produire une énergie locale

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Des déchets agricoles à valoriser, un territoire pilote avec un fort potentiel

Dans le secteur agricole, la biomasse peut être valorisée de différentes façons. Les déchets agricoles (résidus de culture telles que les pailles de maïs, effluents d'élevage...) peuvent être transformés en énergie.

En plus des déchets agricoles, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peuvent être cultivées.

Ces déchets et ces CIVE peuvent être brûlés pour produire de la **chaleur** (combustion directe) ou bien valorisés via la méthanisation. Du **biogaz** est produit, soit injecté dans le réseau, soit transformé en électricité et chaleur (cogénération).

La méthanisation des effluents d'élevage a le double avantage de produire de l'énergie et **de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage** (le méthane des effluents ne s'échappant plus directement dans l'air).

Le territoire est doté d'une **usine de méthanisation** située à Noyen-sur-Seine. Elle a été inaugurée en 2017, nous n'avons donc pour le moment pas de données exactes concernant sa production d'énergie annuelle mais sa capacité est de 16GWh. La méthanisation se fait grâce aux cultures intermédiaires, c'est-à-dire les cultures faites entre deux cultures alimentaires. Cette énergie est ensuite réinjectée dans le réseau GRTgaz au sud de la commune, sous forme de bio méthane exploitable. Ces 16GWh représentent l'équivalent du chauffage nécessaire à chauffer 1300 foyers, soit 5200 personnes en moyenne.

Méthaniseurs de Noyen sur seine



Les acteurs du secteur agricole peuvent aussi développer les énergies renouvelables par l'installation de **panneaux photovoltaïques**. La plupart des installations photovoltaïques existantes sur le territoire ont été réalisées sur des logements.

Photo :GRDF

Les potentiels d'action dans l'agriculture

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Réduction des intrants de synthèse et préservation des sols

Différents leviers d'action peuvent permettre de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture.

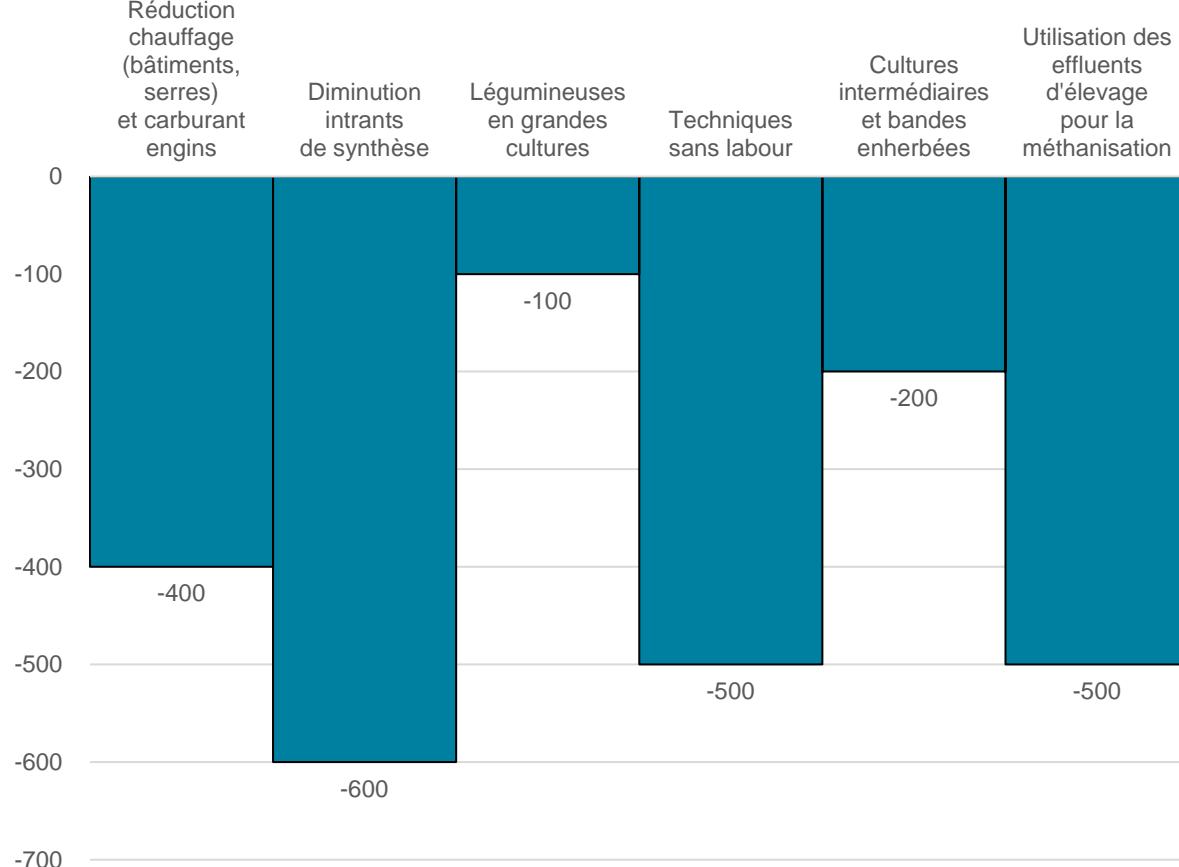
Pour diminuer ses consommations d'énergie, le secteur peut :

- Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles : gisement de réduction de -3 GWh soit **-30%** de la consommation d'énergie
- Et développer les techniques culturales sans labour (qui permettent également de stocker du carbone dans le sol) : gisement de réduction de -2 GWh soit **-18%** de la consommation d'énergie du secteur.

Les gisements de réduction des émissions de ce secteur sont plus nombreux que les gisements d'économie d'énergie : voir graphe ci-contre.

Ainsi, le secteur agricole aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de **-48%** et ses émissions de gaz à effet de serre de **-85%**.

Potentiel de réduction des émissions de GES - Secteur Agriculture (tonnes éq. CO2)



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Hypothèses : diminution des intrants de synthèses (-0,26 tCO2e/ha, 50% de la surface concernée) : réduction de la dose d'engrais minéral de 20 kgN/ha en ajustant mieux l'objectif de rendement, meilleure prise en compte de l'azote organique dans le calcul du bilan : -5 kgN/ha, enfouissement des apports organiques avec un matériel d'épandage à pendillards et broyeurs intégrés : -7kgN/ha, valorisation des produits organiques riches en azote : -2 kgN/ha, suppression du premier apport d'azote : -15 kgN/ha ; Optimisation de la gestion des élevages (50% des animaux concernés) : réduction de la teneur en protéines des rations des vaches laitières (-0,499 tCO2e/animal), réduction de la teneur en protéines des rations des porcs et des truies (-0,582 tCO2e/animal), substitution des glucides par des lipides insaturés dans les rations, ajout d'un additif (à base de nitrate) dans les rations ; Utilisation des effluents d'élevage pour la méthanisation : -2,070 tCO2e/vache laitière et -0,74 tCO2e/porc ; Source : INRA, Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?, Juillet 2013 ; Les hypothèses détaillées sont en annexe.

Synthèse Agriculture et consommation

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Atouts

- Un potentiel de méthanisation important, avec notamment une première installation à Noyen sur Seine et un projet (Les-Ormes-en-Voulzie)
- Plusieurs marques et réseaux locaux favorisant les circuits courts, potentiel de développement des circuits courts sur le territoire et avec les EPCI voisins
- Production biologique déjà présente sur le territoire
- Etude menée auprès des agriculteurs du territoire sur la diversification des cultures, bonne connaissance des exploitants (annuaire en cours de réalisation), des freins à la diversification et identification de pistes de travail

Faiblesses

- 1e poste émetteur de gaz à effet de serre
- De grandes cultures céralières peu résistantes aux aléas climatiques
- Carburants pétroliers pour les engins agricoles
- Peu de diversité de la production
- Des freins importants identifiés par les exploitants dans le cadre de l'étude sur la diversification des cultures (disponibilité, contraintes techniques, économiques, etc.).
- L'agriculture responsable à 80% des émissions d'ammoniac

Opportunités

- Augmentation des revenus des agriculteurs : valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique
- Augmentation de la séquestration de carbone dans les sols
- Évolution des systèmes actuels (allongement des rotations...)
- Augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire

Menaces

- Variations climatiques entraînant une baisse des rendements
- Baisse de la qualité des sols
- Erosion des sols
- Qualité de l'eau menacée par les nitrates issus d'engrais azotés
- Augmentation des prix des engrains de synthèses
- Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable
- Dépendance accrue à l'irrigation

Enjeux

- Accompagner les agriculteurs et communes dans l'exploitation des ressources biomasse du territoire (faire émerger des filières bois-énergie et biomasse agricole structurées)
- Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone)
- Diminuer la consommation d'énergie due aux engins agricoles
- Encourager une consommation locale
- Anticiper les conséquences du changement climatique pour augmenter la résilience des cultures
- Valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaire (énergie, biomatériaux...)

Agriculture :



6% de la consommation d'énergie



37% des émissions de gaz à effet de serre



Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Économie locale



Situation de l'économie locale – Les secteurs industriels et tertiaire – Les potentiels d'action dans l'industrie - Les artisans – Le tourisme – Les éco-activités – Les déchets

Situation de l'économie locale

Envoyé en préfecture le 07/06/2022



Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Un secteur diversifié et diffus géographiquement

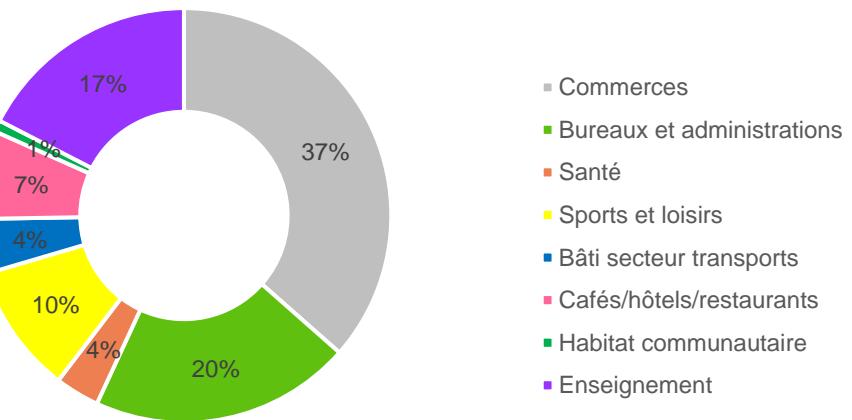
Les secteurs qui emploient le plus sur le territoire sont les secteurs de l'administration publique, du commerce, puis l'industrie et la construction.

Il existe quelques gros employeurs sur le territoire dans les secteurs cités précédemment, mais presque **2/3 des établissements n'ont pas de salarié**.

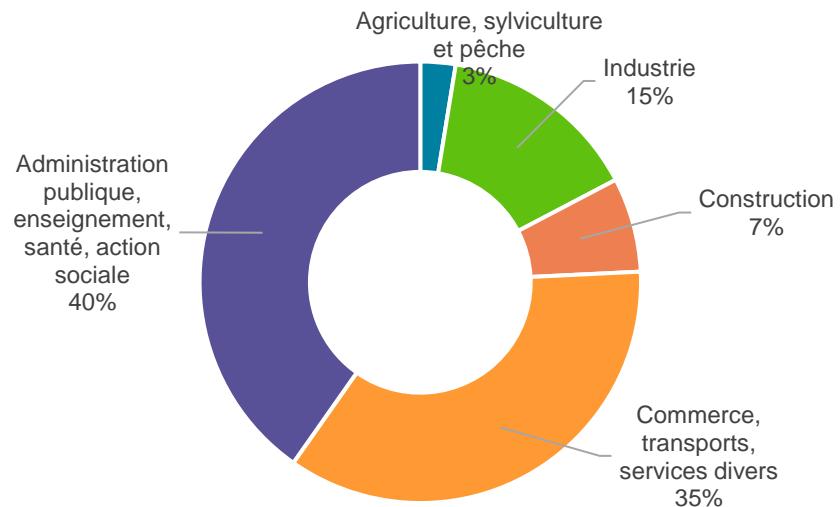
Les secteurs industriels, dont la construction, consomment en moyenne 8 MWh / emploi ; et le secteur tertiaire consomme en moyenne 11 MWh / emploi.

Par l'importance des petits établissements, l'impact de l'économie locale reste assez diffus. Il faudra donc mobiliser et associer un grand nombre d'entreprises à la démarche PCAET afin de mieux connaître leur besoins et les leviers d'action que le tertiaire et l'industrie locale peuvent mettre en œuvre au service de la transition écologique du territoire.

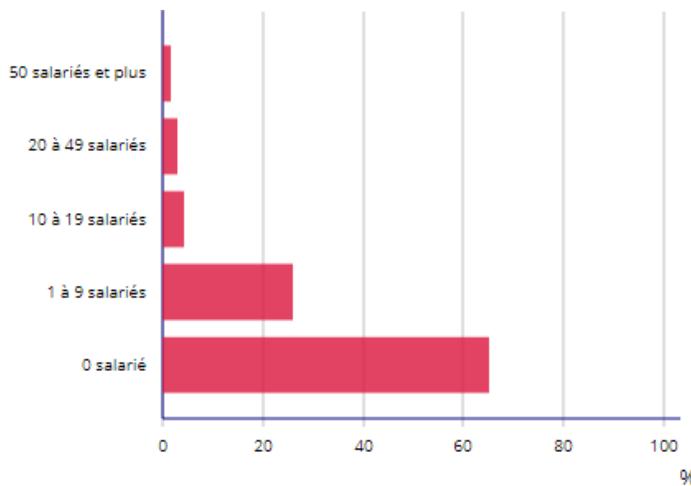
Répartition des consommations du secteur tertiaire par sous secteur



Emplois sur le territoire selon le secteur d'activité



Répartition des établissements actifs par taille



Données postes actifs : INSEE ; Graphiques : B&L évolution, Etablissements par taille : département Seine et Marne – observatoire économique

Les secteurs industriel et tertiaire

Envoyé en préfecture le 07/06/2022



Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

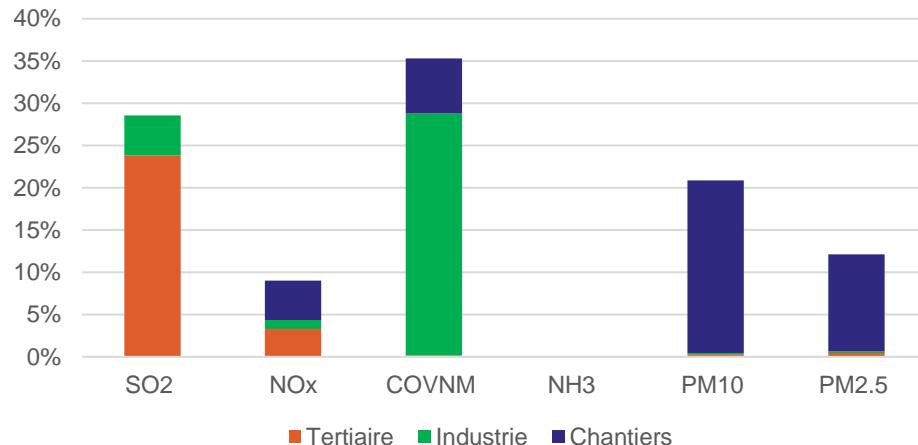
Pollution de l'air intérieur et extérieur

Le secteur industriel (construction incluse) représente une part significative des émissions des polluants atmosphériques du territoire. En particulier, les émissions de particules fines PM 10 (où le secteur de la construction pèse autour de 20% des émissions du territoire) sont liées à [l'usage de procédés spécifiques ou de solvants](#).

Quant au secteur tertiaire, les émissions de polluants sont surtout liées au soufre, un polluant du [fioul](#) et donc relié aux usages de chauffage, traité dans la partie « Bâtiment et habitat ».

Les émissions liées aux solvants (COVNM ; voir partie « Pollution de l'air pour plus de détails) présentent la spécificité de [polluer également l'air intérieur des bâtiments](#).

Part dans les émissions de polluants atmosphériques
secteurs : tertiaire, industrie et construction



Données polluants atmosphériques : AIRPARIF, données 2018 pour 2015 ; Graphique : B&L évolution

Les potentiels d'action dans l'industrie

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



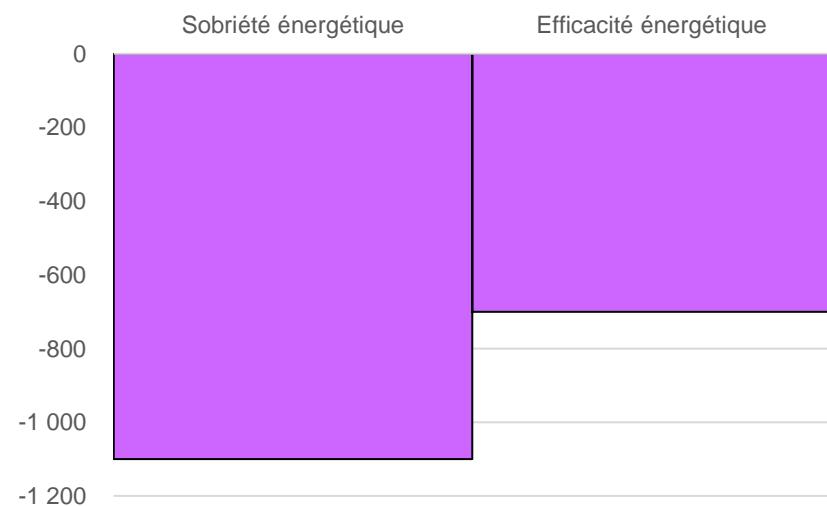
Des réductions de consommation par de l'efficacité et de la sobriété

Dans l'industrie, en appliquant les hypothèses suivantes pour la consommation d'énergie :

Réduction énergie - sobriété	-30%
Réduction énergie - efficacité	-20%

On estime le gisement d'économie d'énergie dans l'industrie à : **-30 GWh** soit une réduction de 90%. Ces économies d'énergies permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de **-5 177 tonnes éq. CO₂** soit -81%.

Potentiel de réduction des émissions de GES -
Secteur Industrie (tonnes éq. CO₂)



Potentiel de réduction des consommations d'énergie - Secteur Industrie (GWh)



Graphiques et calculs : B&L évolution ; Économies d'énergie dans les opérations transverses de 77% dans les chaufferies, de 68% dans les réseaux, de 50% dans le chauffage des locaux, de 38% dans les moteurs, de 35% dans l'air comprimé, de 38% dans le froid, de 39% dans la ventilation, de 29% dans le pompage, de 71% dans les transformateurs et de 64% dans l'éclairage (Estimation CEREN du gisement d'économies d'énergie dans les opérations transverses en 2007 - Industrie française) ; Hypothèses de sobriété : hypothèses du scénario NégaWatt ; **Les hypothèses détaillées sont en annexe.**



Réduire les déchets à la source et les valoriser

La collecte et le traitement des ordures ménagères relèvent des compétences de la Communauté de Communes. Délégues à deux syndicats, ces compétences sont prises en charge par le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE.

Des initiatives de sensibilisation sur le compostage et la prévention des déchets sont réalisées dans le cadre des PLP (Plan local de prévention) des différents syndicats, avec par exemple un accompagnement au compostage, par la mise à disposition de bac de compostage et de formations.

En France, nos ordures ménagères totales (déchets putrescibles, papier, carton, plastiques, verre, métaux) représentent **environ 0,2 tonne équivalent CO₂ par personne et par an**. Cette valeur inclut à la fois les émissions de fabrication et les émissions de fin de vie (liées à l'incinération et la fermentation) des objets que nous jetons. Cela représente **10% des émissions de gaz à effet de serre des Français**. Ainsi, réduire notre production de déchets au quotidien représente un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits.

Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur (voir schéma ci-contre).



En termes de quantité, chaque année en France, un habitant produit 350 kg d'ordures ménagères (calculs de l'ADEME à partir des tonnages des poubelles des ménages (hors déchets verts) collectées par les collectivités locales).

On peut aussi, comme le fait [Eurostat](#) afin d'effectuer des comparaisons internationales, évaluer la quantité de déchets municipaux par habitant. La quantité produite monte alors à 540 kg par an, et intègre en plus des déchets des ménages, ceux des collectivités et également une partie des déchets d'activités économiques.

Mais attention, ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg de déchets produits en France chaque année : en prenant en compte les déchets professionnels (BTP, industrie, agriculture, activités de soin), on atteint 13,8 tonnes de déchets produits par an et par habitant.

Les éco-activités

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Une opportunité pour positionner le territoire sur un concept d'écodéveloppement

Sur un territoire majoritairement agricole, la Communauté de communes du Bassée-Montois pourrait prochainement miser sur des **éco-activités non délocalisables**.

Différentes pistes ont été identifiées pour dynamiser le tissu économique local:

- **L'énergie**, avec un fort potentiel en méthanisation agricole et bois énergie par exemple. La possibilité d'installer une station **BioGNV** sur les grands axe routiers qui bénéficie d'un emplacement stratégique
- Les **circuits courts**, qui ont un potentiel important sur le territoire (déjà quelques initiatives de ce type) grâce à une forte spécialisation du territoire dans l'agriculture. Ces modes de consommation permettent de soutenir la production locale et encouragent la diversification agricole;
- Le **tourisme vert** et la transformation du territoire en un « hub touristique » avec des hébergements éco-touristiques.
- **L'artisanat** est très présent notamment sur la construction et il y a un fort potentiel pour la création de groupements d'artisans du BTP, un besoin d'animation et de coordination afin de créer des réseaux et de la formation autour de thématiques comme la rénovation énergétique.

De manière générale un des grands enjeux de la Communauté de communes du Bassée-Montois est l'accompagnement de filières transverses (Agro/agri , artisanat BTP etc...)

Sources: Diagnostic développement économique de Seine et Marne Attractivité

Les artisans

Des emplois à valoriser et à pérenniser

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat réalise des actions telles que l'opération « TPE PME gagnantes sur tous les coûts » (avec l'ADEME) pour **réduire les flux des entreprises (énergie, eau, déchets, ...)**.

En France, 90% des consommateurs se déclarent prêts à privilégier un artisan ou un commerçant qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement. D'autre part, les artisans ont un rôle fort à jouer en étant acteurs directs de la transition énergétique. Pour cela, ils ont besoin de **monter en compétence** afin de concevoir et de proposer à leurs clients de **nouveaux produits et services** permettant d'entreprendre la transition.

La lutte contre le changement climatique peut être l'occasion de **créer des filières artisanales** sur le territoire comme la rénovation de bâtiment, les éco-matériaux, les fabricants ou réparateurs de vélo, les installateurs de panneaux photovoltaïques...

Ce territoire possède déjà une spécialisation dans le BTP qui pourra être accompagné vers de nouvelles pratiques (utilisation de matériaux biosourcés, rénovation énergétique etc..).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

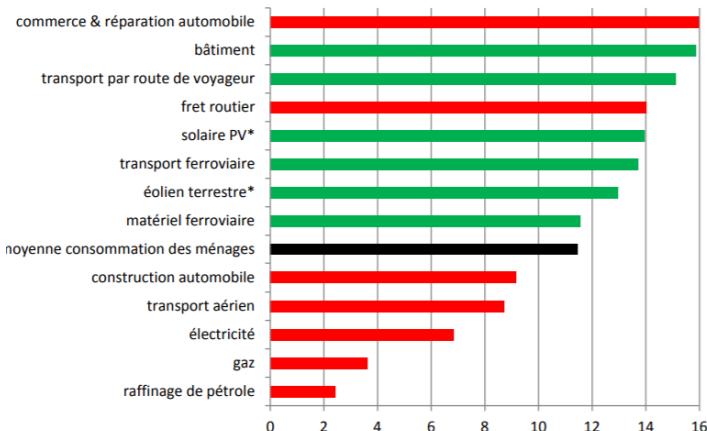
Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Contenu en emploi d'une sélection de branches en France



Le graphique ci-dessus présente le contenu en emploi (en équivalent temps plein par million €) d'une sélection de branches professionnelles. Sont coloriées en vert les branches qui devraient gagner en activité grâce à la transition énergétique (**bâtiment, transports, solaire PV, ferroviaire, éolien...**). **En France, la transition énergétique générera 330 000 créations d'emplois d'ici à 2030 et 825 000 d'ici à 2050.**

En revanche, de par les transformations économiques à l'œuvre, certaines branches devraient perdre en activité (**automobile, fret routier, gaz, transport aérien...**). Un des enjeux de la transition est donc d'accompagner ces filières.

Données emplois : INSEE ; Entretiens avec la CCI et la CMA ; Contenu en emploi d'une sélection de branches en France : L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario NégaWatt



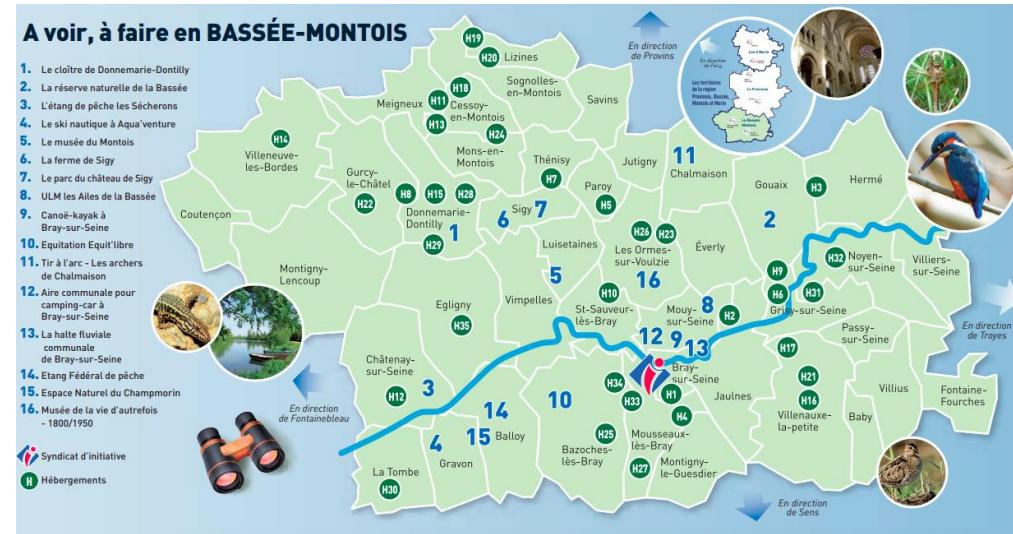
De réelles opportunités pour la création d'une filière de tourisme vert

Le Bassée-Montois possède de nombreux atouts en matière de paysages et cadre naturel touristique.

À une heure de Paris, le Bassée-Montois est un territoire rural très diversifié. La Bassée, ou vallée de Seine, est une zone humide remarquable et unique par sa faune et sa flore. Le Montois est quant à lui un espace plus vallonné, parsemé de bois et de petits villages typiques.

C'est un secteur qui s'oriente petit à petit vers un éco-tourisme, notamment au regard de sa nécessaire adaptation aux conséquences des changements climatiques : vagues de chaleur, risques d'inondations, sécheresses... **Le tourisme vert** est notamment un des axes de développement principal nécessitant une attention particulière sur le territoire du Bassée-Montois. Le cadre naturel, le cyclotourisme, les rivières et les activités sportives peuvent être structurantes pour un tourisme vert dans cette zone.

Le tourisme est également l'opportunité pour le territoire de **valoriser ses filières artisanales locales**.



Synthèse Économie locale

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Atouts

- Plusieurs zones d'activités où des actions d'économie circulaire peuvent être menées
- Présence sur le territoire d'activités économiques à intégrer dans la démarche PCAET : l'exploitation des granulats et les industries de transformation
- Une volonté de développer les activités d'éco-construction sur le territoire (pôle de recherche et de formation sur l'écoconstruction – Atelier des territoires)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la CCI réalisent des actions telles que l'opération « TPE PME gagnantes sur tous les coûts » (avec l'ADEME pour réduire les flux des entreprises (énergie, eau, déchets, ...))

Faiblesses

- Une majorité de très petites entreprises plus difficiles à impliquer par manque de temps
- Pas de réseaux d'entreprises ou d'artisans identifiés, l'impact de l'économie locale reste assez diffus
- Potentiel de tourisme vert sous-exploité (volonté identifiée de valoriser les espaces naturels du territoire par ce type de pratique)

Opportunités

- Réinvestissement local de la richesse et la création d'emplois non délocalisables (filières locales : alimentaire, énergie, matériaux)
- Économie recentrée sur des filières artisanales locales et des commerces de proximité
- Valorisation des employeurs du territoire par leur bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie ou de respect de l'environnement
- Diminution des coûts de traitement des déchets par la prévention des déchets
- Requalification et optimisation des espaces urbains existants

Menaces

- Tertiairisation des emplois
- Délocalisation des emplois
- Précarisation des emplois
- Disparition des entreprises artisanales

Enjeux

- Former les artisans : rénovation, construction biomatériaux, installation énergie renouvelable...
- Favoriser l'économie circulaire et l'écologie industrielle avec des échanges interterritoriaux
- Limiter l'artificialisation des sols des zones d'activité industrielle et commerciales
- Valoriser les friches industrielles (développement des énergies renouvelables par ex.)
- Maintenir l'identité rurale et naturelle de la commune afin de garantir un cadre de vie urbain de qualité

Secteur industriel :



9% de la consommation d'énergie



8% des émissions de gaz à effet de serre

Secteur tertiaire :



9% de la consommation d'énergie



5% des émissions de gaz à effet de serre

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

ÉLÉMENTS CLÉS



Éléments clés



- Favoriser la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique dans les habitats
- Réduire la dépendance à la voiture individuelle et aménager le territoire pour une mobilité moins émettrice, notamment grâce à un report modal du transport de marchandise sur le fluvial
- Profiter de l'expérience du territoire en matière de concertation et co-construction de projets territoriaux pour créer une dynamique partagée par tous les acteurs locaux (agriculteurs, acteurs économiques, société civile, acteurs publics...)
- Encourager le développement de filières durables et locales (production d'énergie, éco-construction/biomatériaux)
- Anticiper les changements et les risques climatiques pour l'agriculture et dans tous les secteurs

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE